

GROUPAMA

ETATS FINANCIERS COMBINÉS

30 JUIN 2014

NORMES IFRS

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS	4
BILAN COMBINÉ.....	5
COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ.....	7
ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES PROPRES	9
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	11
ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS	13
1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	14
2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON.....	15
2.1. NOTE LIMINAIRE	15
2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES	16
2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION	17
3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS	20
3.1. ACTIFS INCORPORELS	20
3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	22
3.3. DERIVES	26
3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES	27
3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES	27
3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27
3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	28
3.8 TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	28
3.9 CAPITAUX PROPRES	28
3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	29
3.11 DETTES DE FINANCEMENT	30
3.12 OPERATIONS TECHNIQUES	30
3.13 IMPOTS	35
3.14 INFORMATION SECTORIELLE	36
3.15 FRAIS PAR DESTINATION	36

4. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS 37

NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE	37
NOTE 2 – ECARTS D'ACQUISITION	41
NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43
NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)	44
NOTE 5 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION	48
NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC.....	52
NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC.....	67
NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES.....	68
NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE	69
NOTE 10 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES.....	70
NOTE 11 – PART DES CESSIOINNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS.....	71
NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE.....	72
NOTE 13 – IMPOTS DIFFERES.....	73
NOTE 14 – CREANCES NEEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE	74
NOTE 15 – AUTRES CREANCES	75
NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	76
NOTE 17 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS NE CONFERANT PAS LE CONTROLE	77
NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	79
NOTE 19 – DETTES DE FINANCEMENT	80
NOTE 20 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE.....	82
NOTE 21 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS	85
NOTE 22 – AUTRES DETTES.....	86
NOTE 23 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	87
NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION.....	89
NOTE 25 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	93
NOTE 26 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE	94
NOTE 27 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS	95
NOTE 28 – CHARGES DE FINANCEMENT	96
NOTE 29 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT	97

AUTRES INFORMATIONS 99

NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS.....	99
NOTE 31 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE	102

ÉTATS FINANCIERS

GROUPAMA
BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

ACTIF		30.06.2014	31.12.2013
Ecart d'acquisition	Note 2	2 189	2 188
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	360	404
Actifs incorporels		2 548	2 592
Immobilier de placement hors UC	Note 4	1 310	1 310
Immobilier de placement en UC	Note 7	108	104
Immobilier d'exploitation	Note 5	1 086	1 099
Placements financiers hors UC	Note 6	74 876	67 609
Placements financiers en UC	Note 7	5 616	5 212
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 8	201	280
Placements des activités d'assurance		83 197	75 614
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	Note 9	3 615	3 265
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	Note 10	1 041	1 053
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	Note 11	8 319	8 410
Autres immobilisations corporelles		247	251
Frais d'acquisition reportés		309	294
Participation aux bénéfices différée active	Note 12		
Impôts différés actifs	Note 13	362	429
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 14	4 387	2 738
Créances nées des opérations de cession en réassurance		178	176
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt		187	297
Autres créances	Note 15	2 384	2 365
Autres actifs		8 053	6 550
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 16	1 174	1 075
TOTAL		107 948	98 559

Les notes en pages 14 à 105 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

PASSIF		30.06.2014	31.12.2013
Capital		32	32
Réserve de réévaluation	Note 17	1 433	928
Autres réserves		6 620	5 824
Ecarts de conversion		(415)	(413)
Résultat combiné		140	283
Capitaux propres (part du groupe)		7 810	6 654
Intérêts ne conférant pas le contrôle		14	15
Capitaux propres totaux		7 824	6 669
Provisions pour risques et charges	Note 18	606	604
Dettes de financement	Note 19	1 493	1 941
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	Note 20	56 790	53 530
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	Note 21	18 017	18 688
Participation aux bénéfices différée passive	Note 12	2 857	328
Ressources des activités du secteur bancaire	Note 9	3 225	2 861
Impôts différés passifs	Note 13	425	375
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		724	539
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 16	379	198
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		764	829
Dettes nées des opérations de cession en réassurance		7 394	7 493
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt		207	281
Instruments dérivés passifs	Note 8	693	543
Autres dettes	Note 22	6 550	3 682
Autres passifs		17 136	13 939
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées			
TOTAL		107 948	98 559

Les notes en pages 14 à 105 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ (en millions d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT		30.06.2014	30.06.2013
Primes émises	Note 23	9 047	9 088
Variation des primes non acquises		(2 262)	(2 212)
Primes acquises		6 785	6 876
Produit net bancaire, net du coût du risque		95	98
Produits des placements		1 313	1 335
Charges des placements		(357)	(309)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement		343	431
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		188	(27)
Variation des dépréciations sur placements		(5)	(17)
Produits des placements nets de charges	Note 24	1 482	1 413
Total des produits des activités ordinaires		8 362	8 388
Charges des prestations des contrats	Note 25	(6 259)	(6 153)
Produits sur cession en réassurance	Note 26	287	358
Charges sur cession en réassurance	Note 26	(468)	(553)
Charges et produits des cessions nets en réassurance		(6 441)	(6 348)
Charges d'exploitation bancaire		(94)	(100)
Frais d'acquisition des contrats		(902)	(912)
Frais d'administration		(251)	(318)
Autres produits et charges opérationnels courants		(407)	(379)
Total autres produits et charges courants		(8 095)	(8 057)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		267	331
Autres produits et charges opérationnels	Note 27	(27)	(63)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		241	268
Charges de financement	Note 28	(48)	(46)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 10	(12)	(16)
Impôts sur les résultats	Note 29	(39)	(19)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		141	187
Résultat net des activités abandonnées			
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		141	187
dont intérêts ne conférant le contrôle		1	0
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		140	187

Les notes en pages 14 à 105 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
(en millions d'euros)

En millions d'euros	30.06.2014			30.06.2013		
	Part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total	Part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Résultat de l'exercice	140	1	141	187		187
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Eléments recyclables en résultat						
Variation des écarts de conversion	(2)		(2)	(37)	1	(36)
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	3 199	7	3 206	(1 058)	(7)	(1 065)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture						
Variation de la comptabilité reflet	(2 554)	(6)	(2 560)	812	4	816
Variation des impôts différés	(140)		(140)	292	1	293
Autres variations	2	(1)	1	(5)	1	(4)
Eléments non recyclables en résultat						
Réestimation de la dette actuarielle nette sur engagements de retraite à prestations définies	(20)		(20)	10		10
Variation des impôts différés	5		5	(3)		(3)
Autres variations						
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	490		490	11	0	11
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	630	1	631	198	0	198

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve des plus et moins-values latentes brutes des actifs disponibles à la vente, minorée de la participation aux bénéfices différée et de l'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.

Les notes en pages 14 à 105 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2012	32	(589)	999	5 438	720	(320)	6 280	18	6 298
Affectation du résultat 2012		589		(589)					
Dividendes ⁽¹⁾				(41)			(41)	(1)	(42)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises				(4)			(4)	(4)	(8)
Incidence des opérations avec les sociétaires		589		(634)			(45)	(5)	(50)
Écarts de conversion						(93)	(93)		(93)
Actifs disponibles à la vente					(203)		(203)	(3)	(206)
Comptabilité reflet					267		267	1	268
Impôts différés				(8)	144		136	1	137
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				23			23		23
Autres				6			6	1	7
Résultat de l'exercice		283					283	2	285
Total des produits et charges reconnus sur la période		283		21	208	(93)	419	2	421
Total des mouvements sur la période		872		(613)	208	(93)	374	(3)	371
Capitaux propres au 31.12.2013	32	283	999	4 825	928	(413)	6 654	15	6 669
Affectation du résultat 2013		(283)		283					
Dividendes ⁽¹⁾				(23)			(23)	(2)	(25)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises									
Autres			549				549		549
Incidence des opérations avec les sociétaires		(283)	549	260			526	(2)	524
Écarts de conversion						(2)	(2)		(2)
Actifs disponibles à la vente					3 199		3 199	7	3 206
Comptabilité reflet					(2 554)		(2 554)	(6)	(2 560)
Impôts différés				5	(140)		(135)		(135)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(20)			(20)		(20)
Autres				2			2	(1)	1
Résultat de l'exercice		140					140	1	141
Total des produits et charges reconnus sur la période		140		(13)	505	(2)	630	1	631
Total des mouvements sur la période		(143)	549	247	505	(2)	1 156	(1)	1 155
Capitaux propres au 30.06.2014	32	140	1 548	5 072	1 433	(415)	7 810	14	7 824

⁽¹⁾ S'agissant des dividendes portant sur la variation des capitaux propres – part du groupe, ils correspondent à la rémunération des titres super-subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2012	32	(589)	999	5 438	720	(320)	6 280	18	6 298
Affectation du résultat 2012		589		(589)					
Dividendes ⁽¹⁾				(20)			(20)	(1)	(21)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises								(4)	(4)
Incidence des opérations avec les sociétaires		589		(609)			(20)	(5)	(25)
Écarts de conversion						(37)	(37)	1	(36)
Actifs disponibles à la vente					(1 058)		(1 058)	(7)	(1 065)
Comptabilité reflet					812		812	4	816
Impôts différés				(3)	292		289	1	290
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				10			10		10
Autres				(5)			(5)	1	(4)
Résultat de l'exercice		187					187		187
Total des produits et charges reconnus sur la période		187		2	46	(37)	198		198
Total des mouvements sur la période		776		(607)	46	(37)	178	(5)	173
Capitaux propres au 30.06.2013	32	187	999	4 831	766	(357)	6 458	13	6 471

¹⁾ S'agissant des dividendes portant sur la variation des capitaux propres – part du groupe, ils correspondent à la rémunération des titres super-subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

Les notes en pages 14 à 105 font partie intégrante des états financiers combinés.

GROUPAMA
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30.06.2014	30.06.2013
Résultat opérationnel avant impôt	241	268
Plus ou moins-values de cession des placements	(284)	(87)
Dotations nettes aux amortissements	128	143
Variation des frais d'acquisition reportés	(14)	(2)
Variation des dépréciations	(59)	(315)
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	2 670	2 263
Dotations nettes aux autres provisions	(13)	12
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	(188)	27
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	16	23
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	2 256	2 064
Variation des créances et dettes d'exploitation	(1 097)	(1 719)
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(321)	(534)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	2 319	(563)
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(136)	134
Impôts nets décaissés	(75)	(141)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 187	(491)
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		(7)
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées	(6)	
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	(6)	(7)
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(3 553)	(354)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	(12)	14
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement	(3 565)	(340)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(71)	(87)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(71)	(87)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(3 642)	(434)
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital *	1 100	
Remboursement d'instruments de capital *	(551)	
Opération sur actions propres		
Dividendes payés ⁽¹⁾	(25)	(21)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	524	(21)
Trésorerie affectée aux dettes de financement *	(448)	(3)
Intérêts payés sur dettes de financement	(48)	(46)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	(496)	(49)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	28	(70)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 239	2 068
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 187	(491)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(3 642)	(434)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	28	(70)
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs cédés ou abandonnés		
Effet des variations de change sur la trésorerie	5	(14)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	817	1 059

(1) Ils correspondent à la rémunération des titres super-subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

* cf note 17.2 concernant l'opération d'échange des dettes subordonnées.

Il convient de souligner que l'augmentation du poste « variation des valeurs données ou reçues en pension » trouve sa contrepartie dans la diminution du poste « Acquisitions nettes de placements financiers ».

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30.06.2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 076
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	361
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(198)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier 2014	1 239
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 174
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	22
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(379)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin 2014	817

Les notes en pages 14 à 105 font partie intégrante des états financiers combinés.

ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Notation financière

Le 11 février 2014, l'agence de notation Fitch a relevé la note de Groupama SA et de ses filiales, de « BBB- » à « BBB ». Elle attribue par ailleurs une perspective « positive » à cette notation.

Evolution de la détention de titres stratégiques par Groupama

Groupama a poursuivi le rééquilibrage de son portefeuille d'actifs dans des conditions de prix favorables.

Groupama a ainsi cédé auprès d'investisseurs institutionnels la totalité de sa participation dans la Compagnie de Saint-Gobain, représentant environ 1,8 % du capital de la société.

Opération de refinancement de la dette

Le 22 mai 2014, Groupama a conclu un accord pour l'émission et le placement auprès d'investisseurs institutionnels de titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant total de 1,1 milliard d'euros, avec un coupon annuel de 6,375%. Cette opération contribue à la gestion active du capital de Groupama. Elle vise à allonger la maturité de son profil de dettes et à renforcer la flexibilité financière du groupe.

L'offre d'échange portant sur la totalité de ses titres subordonnés émis en 2005 et sur une partie de ses titres super subordonnés émis en 2007, contre les nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée, a rencontré un large succès auprès des porteurs institutionnels des deux instruments puisque le taux de transformation a atteint 91% sur les titres subordonnés émis en 2005 et le plafond de 55% fixé par le groupe sur les titres super subordonnés émis en 2007.

Les investisseurs institutionnels ont également manifesté un très grand intérêt pour le nouvel instrument proposé : la souche complémentaire en euros a rencontré une forte demande avec un livre d'ordre souscrit plus de 10 fois.

Ces titres subordonnés sont notés 'BB' par l'agence de notation Fitch, à l'instar des autres dettes subordonnées de Groupama SA.

Gouvernance

Le conseil d'administration de Groupama Centre Manche a désigné Marie-Ange Dubost en tant que Présidente à compter du 17 juin 2014.

Par ailleurs, Pascal Loiseau a été nommé au poste de Directeur Général de la caisse régionale de Centre Manche et Michel Penet a été nommé Directeur Général de Groupama Méditerranée.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama SA est une Société Anonyme détenue à près de 100%, directement et indirectement par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 30 juin 2014 est la suivante :

- 90,96% à la société Groupama Holding ;
- 8,99% à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,05% aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société d'assurance non vie et de réassurance, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en oeuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance de l'ensemble du groupe ;
- gérer une activité d'assurance directe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama SA intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama SA et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les liens entre les différentes entités du groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, notamment en matière de contrôle ;
- dans le pôle mutualiste :
 - par une convention de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA.
 - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA («Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA », signée le 17 décembre 2003).

2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES

Les comptes combinés au 30 juin 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 31 juillet 2014.

Pour les besoins de l'établissement des comptes combinés, les comptes de chaque entité du périmètre de combinaison sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 30 juin 2014 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par GROUPAMA sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du groupe au 30 juin 2014. Leur application n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes du groupe au 30 juin 2014. Elles sont reprises ci-dessous et dans les notes annexes :

- IFRS 10 : États financiers consolidés ;
- IFRS 11 : Partenariats ;
- IFRS 12 : Informations à fournir sur les participations dans les autres entités ;
- IAS 28 modifiée : Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 : Modalités de transition ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : Entités d'investissement ;
- Amendements à IAS 32 : Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs et de passifs financiers ;
- Amendements à IAS 36 : Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ;
- Amendements à IAS 39 : Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.

En matière d'arrêté intermédiaire, les états financiers ont été établis conformément à la norme IAS 34, sous une forme condensée.

L'interprétation IFRIC 21 « Taxes » adoptée par l'Union Européenne en juin 2014 n'a pas été appliquée par anticipation. L'analyse de son impact potentiel sur les états financiers du groupe est actuellement en cours. A ce stade, il n'est pas anticipé d'impact significatif.

Les orientations prises par le groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en oeuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, co-entreprises et entreprises associées du périmètre de combinaison sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

En revanche, aucune norme IFRS ne traite spécifiquement des modalités d'agrégation des comptes des entités constituant le pôle mutualiste (caisses locales et caisses régionales). Le groupe a donc adopté les règles de combinaison définies à la section VI du Règlement n°2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatifs aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale ou par le Code rural.

Ce choix a été fait en application des critères de jugement de l'article 10 de la norme internationale « IAS 8 » (sur la sélection et l'application des méthodes comptables en l'absence d'une norme ou d'une interprétation spécifiquement applicable), en raison des caractéristiques du pôle mutualiste de Groupama décrites ci-dessus.

Le groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Dans les annexes, tous les montants sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment.

La préparation des états financiers du groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- l'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (notes 3.1.1 et 3.1.2),
- l'évaluation des provisions techniques (note 3.12),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (notes 3.2.1 et 3.2.2),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides (note 3.2.1),
- la reconnaissance à l'actif des participations aux bénéfices (note 3.12.2.b) et des impôts différés (note 3.13),
- la détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (note 3.10).

2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.3.1. Périmètre et méthodes de combinaison et de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de combinaison dès lors que sa combinaison, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être combinées, un caractère significatif par rapport aux comptes combinés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison. Une entité opérationnelle d'assurance et de banque contrôlée par le groupe est combinée dès lors que les capitaux propres, le bilan ou les primes acquises de cette entité représentent respectivement 30 millions d'euros sur les capitaux propres combinés ou 50 millions d'euros sur le total du bilan combiné, ou 10 millions d'euros sur les primes acquises du groupe.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IFRS 10 et IAS28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Toutefois sont consolidés les OPCVM dont l'encours est supérieur à 100 millions d'euros dès lors que le groupe détient, directement ou indirectement, 50 % ou plus des droits de vote. Les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du groupe.

➤ Entreprise combinante

L'entreprise combinante est chargée d'établir les comptes combinés. Sa désignation fait l'objet d'une convention écrite entre toutes les entreprises du périmètre de combinaison dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital.

➤ Entreprises agrégées

Les entreprises liées entre elles par un lien de combinaison sont intégrées par agrégation des comptes, selon des règles identiques à celle de l'intégration globale.

➤ Entités contrôlées

Les entités contrôlées sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Une entité est contrôlée lorsque l'entreprise combinante détient le pouvoir sur cette entité, est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité, et lorsqu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur cette entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que l'entreprise combinante perd le contrôle de cette entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle dits « intérêts minoritaires ».

➤ Entreprises associées et coentreprises

Les participations dans les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entreprise combinante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entité combinante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

L'entreprise combinante exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres convertis au cours de clôture, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

➤ Déconsolidation

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat n'excèdent pas (sauf cas particulier) les seuils de 0,5% des primes émises, des effectifs, du résultat contributif, 1% des capitaux propres combinés, des provisions techniques et du total du bilan ainsi que 3% des écarts d'acquisition (ces seuils étant mesurés par rapport au total du groupe), cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.

2.3.2 Evolution du périmètre de combinaison

Les évolutions du périmètre de combinaison sont décrites dans la note 31 de l'annexe des états financiers.

2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes combinés de Groupama SA sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros (devise fonctionnelle et de présentation des comptes du groupe) au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

2.3.5 Opérations internes entre sociétés combinées par GROUPAMA

Toutes les opérations internes au groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat combiné, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise combinante et les intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan combiné (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins-values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

3.1. ACTIFS INCORPORELS

3.1.1 Ecart d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel ou *goodwill* résulte du prix payé au delà de la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, réévalué d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 révisée (juste valeur des actifs et des passifs acquis). Le prix payé intègre la meilleure estimation possible des compléments de prix (*earn-out*, différé de paiements ...).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

Les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés, pour les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010, comme un ajustement du coût d'acquisition, et en résultat pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010.

Pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010, les coûts directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués, selon un choix effectué à chaque acquisition, soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise.

L'acquisition ultérieure d'intérêts ne conférant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts ne conférant pas le contrôle dans une société contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres du groupe.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur et/ou de l'acquise dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation antérieurement acquise à la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur et l'ajustement en résultant comptabilisé par résultat.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an à la même date. Le groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle. L'option de vente entraîne l'obligation pour le groupe d'acheter les titres détenus par le minoritaire à un prix d'exercice spécifié et à une date future (ou période de temps) si le minoritaire exerce son droit. Cette obligation est traduite dans les comptes par une dette dont la valeur est égale au prix d'exercice de ce droit actualisé.

La contrepartie de cette dette, égale au prix de l'option (valeur de la part) est comptabilisée en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1^{er} janvier 2010 ou en diminution des intérêts ne conférant pas le contrôle et/ou des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses et peut, le cas échéant, donner lieu à une dépréciation.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.

3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

3.2.1. Actifs financiers

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

➤ Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - ❖ Les placements détenus à des fins de transaction (*trading*) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie,
 - ❖ Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (*held for trading* ou encore *fair value option*), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
 - groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

➤ Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur,
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé de manière exceptionnelle comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

➤ **Comptabilisation initiale**

Le groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.

➤ **Méthodes d'évaluation de la juste valeur**

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009 et à la norme IFRS 13, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

➤ **Règles d'évaluation**

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

➤ Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêté, le groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, le groupe a pris en compte les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 sur la notion de baisse significative ou prolongée du paragraphe 61 de la norme IAS 39.

Au 30 juin 2014, il existe une indication objective de dépréciation dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- une décote de 50% est observée à la date d'arrêté, ou ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté.

Pour les titres qualifiés de titres stratégiques détaillés en annexe, pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée, cette période de référence est de 48 mois.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement. Ce dernier doit également permettre de traiter des cas anormaux (tels que par exemple une chute des cours brutale et anormale à la clôture).

En outre, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe identifie dans son portefeuille, les titres présentant constamment au cours des six derniers mois une moins-value latente significative fonction de la volatilité des marchés financiers. Pour les titres ainsi isolés, il examine ensuite sur la base de son jugement, titre par titre, s'il y a lieu ou non d'enregistrer une dépréciation par résultat.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, la détermination de l'existence ou non d'une indication objective de dépréciation peut être effectuée sur la base du prix de revient groupe.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

3.2.2. Immeubles de placement

Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût. Ils sont évalués selon l'approche par composant.

➤ Comptabilisation initiale

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros oeuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos et couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien (durée d'amortissement : 5 ans).

➤ Evaluation

Le coût de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit d'une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros oeuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en France). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

➤ Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques,
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

➤ Provisions pour dépréciation

Le groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les plus ou moins-values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

3.3. DERIVES

3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché,
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur tant en date d'origine qu'à l'occasion de leur revalorisation ultérieure. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession ou de la perte de contrôle de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de juste valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, la participation est comptabilisée au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte notamment les bénéfices ou les pertes ainsi que la variation de juste valeur des actifs financiers au prorata de la participation de l'investisseur.

3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable (dans les 12 mois).

Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants cessent d'être amortis à compter de leur reclassement en actifs détenus en vue de la vente.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui se trouve dans l'une des situations suivantes :

- elle constitue une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ; ou,
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement dans l'objectif d'être cédée.

Sont présentés sur une ligne particulière du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie correspond aux espèces disponibles.

Les équivalents de trésorerie sont des placements liquides à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

3.9 CAPITAUX PROPRES

➤ Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet des actifs financiers disponibles à la vente,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.

➤ Autres réserves

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du groupe,
- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables,
- Les instruments de capitaux propres de type Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres. La rémunération de ces titres se traite comme un dividende qui est prélevée sur les fonds propres.

➤ **Ecart de conversion**

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

➤ **Intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant le rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle et des intérêts ne conférant pas le contrôle sur OPCVM consolidés, se reporter aux notes 3.11 et 3.7).

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

➤ **Avantages du personnel**

• **Engagements de retraite**

Les sociétés du groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes à la clôture.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, que les droits soient définitivement acquis ou non dans le cas d'un changement du régime de retraite.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

3.11 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de participations ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés en dettes de financement à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La contrepartie de ces dettes est comptabilisée soit en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1^{er} janvier 2010, soit en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

➤ Comptabilisation initiale

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

➤ Règles d'évaluation

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ Décomptabilisation

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

3.12 OPERATIONS TECHNIQUES

3.12.1. Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

➤ Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 qui sont annulées, sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 3.12.2.c).

➤ Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficiaire d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation décrites dans la note 3.12.3.

3.12.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

a. Contrats d'assurance non vie

➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

➤ Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non vie

❖ Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

❖ Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

En arrêté intermédiaire, pour une famille de risques donnée, la sinistralité peut présenter au cours de l'exercice un profil non homogène qui se traduit par une perte technique sur la fraction de primes reportées.

Pour appréhender ce phénomène, un test de suffisance est réalisé, qui donne lieu, en cas de perte, à la constatation d'un complément de provision à due concurrence de l'insuffisance.

Le test est réalisé à partir de la dernière actualisation de la prévision annuelle de sinistralité et de frais pour cette famille de risques.

La perte correspond à l'insuffisance de primes reportées sur la période suivant l'arrêté intermédiaire, par rapport à la charge prévisionnelle de sinistralité et de frais se rapportant à ces primes. Le calcul est réalisé sur des montants nets de réassurance.

❖ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

❖ Autres provisions techniques

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Provision pour risques croissants

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

➤ Frais d'acquisition reportés

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

➤ **Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

❖ **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

❖ **Provision pour participation aux bénéfices**

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste « provisions techniques vie ».

Pour la partie excédant l'engagement minimal réglementaire et contractuel, la charge courante de participation des bénéficiaires de contrats au résultat est déterminée dans les comptes intermédiaires sur la base du rapport estimé pour l'exercice en cours et compte tenu des décisions prises ou, à défaut, constaté à la clôture du dernier exercice, entre la charge prévisionnelle annuelle de participation des bénéficiaires de contrats et les produits financiers nets annuels prévisionnels. Cette charge ainsi calculée est plafonnée dans les comptes intermédiaires au montant de la marge financière prévisionnelle annuelle.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

❖ **Application de la comptabilité reflet**

Concernant les contrats dits participatifs, le groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années.

En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en oeuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.

❖ **Autres provisions techniques**

Provision globale de gestion

La provision de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci. Cette approche est réalisée selon la maille des catégories ministérielles.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmériisées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, une dépréciation exceptionnelle est constatée en charge.

Le groupe applique la comptabilité reflet au titre des frais d'acquisition reportés.

c. Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4. Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

3.12.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouvrés. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

3.12.4. Opérations de réassurance

➤ Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 3.12.1. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocedants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

➤ Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 3.12.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.13 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires.

Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

3.14 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par les principaux décideurs opérationnels du groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 9.1; 9.2 et 23.3) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.

Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- **Assurance de la personne.** L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;
- **Assurance de dommages aux biens et responsabilité.** L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du groupe ;
- **Activité bancaire et financière.** L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « *private equity* » et d'épargne salariale ;
- **Activité de holdings.** Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama SA.

3.15 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.

4. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

NOTE 1.1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – BILAN

En millions d'euros	30.06.2014			31.12.2013		
	France	International	Total	France	International	Total
Actifs incorporels	894	1 654	2 548	928	1 664	2 592
Placements des activités d'assurance	76 667	6 531	83 197	69 446	6 168	75 614
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	3 615		3 615	3 265		3 265
Investissements dans les entreprises associées	868	173	1 041	877	176	1 053
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	8 040	278	8 319	8 144	265	8 410
Autres actifs	7 123	930	8 053	5 607	943	6 650
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	820	354	1 174	691	384	1 075
Actif total consolidé	98 027	9 921	107 948	88 958	9 601	98 559
Provisions pour risques et charges	522	84	606	516	87	604
Dettes de financement	1 493		1 493	1 941		1 941
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	51 622	5 168	56 790	48 450	5 080	53 530
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	16 579	1 438	18 017	17 374	1 314	18 688
Participation aux bénéfices différée passive	2 733	123	2 857	281	47	328
Ressources des activités du secteur bancaire	3 225		3 225	2 861		2 861
Autres passifs	16 778	358	17 136	13 550	388	13 939
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées						
Passif total consolidé hors capitaux propres	92 954	7 171	100 124	84 973	6 917	91 890

NOTE 1.1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2014			30.06.2013		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Primes acquises	5 521	1 264	6 785	5 639	1 238	6 876
Produit net bancaire, net du coût du risque	95		95	98		98
Produits des placements	1 183	130	1 313	1 201	135	1 335
Charges des placements	(336)	(21)	(357)	(287)	(23)	(309)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	306	36	343	414	17	431
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	160	28	188	(31)	4	(27)
Variation des dépréciations sur placements	(1)	(5)	(5)	(9)	(8)	(17)
Total des produits des activités ordinaires	6 930	1 432	8 362	7 026	1 362	8 388
Charges des prestations des contrats	(5 231)	(1 029)	(6 259)	(5 201)	(952)	(6 153)
Produits sur cession en réassurance	238	49	287	250	108	358
Charges sur cession en réassurance	(399)	(70)	(468)	(407)	(147)	(553)
Charges d'exploitation bancaire	(94)		(94)	(100)		(100)
Frais d'acquisition des contrats	(697)	(205)	(902)	(702)	(210)	(912)
Frais d'administration	(173)	(78)	(251)	(239)	(80)	(318)
Autres produits et charges opérationnels courants	(383)	(25)	(407)	(343)	(35)	(379)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	191	76	267	284	47	331
Autres produits et charges opérationnels	(18)	(9)	(27)	(46)	(17)	(63)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	173	67	241	238	31	268
Charges de financement	(48)		(48)	(46)		(46)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(15)	3	(12)	(8)	(8)	(16)
Impôts sur les résultats	(22)	(17)	(39)	(7)	(12)	(19)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	88	53	141	177	11	187
Résultat net des activités abandonnées						
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	88	53	141	177	11	187
dont intérêts ne conférant pas le contrôle	1		1			
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	87	53	140	176	11	187

NOTE 1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE
NOTE 1.2.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2014									
	France					International				
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	Total
Primes acquises	2 712	2 809			5 521	847	417		1 264	6 785
Produit net bancaire, net du coût du risque			95		95					95
Produits des placements	117	1 061		4	1 183	56	72	1	130	1 313
Charges des placements	(52)	(296)		13	(336)	(14)	(6)		(21)	(357)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	67	239		1	306	17	19		36	343
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	10	219		(68)	160	6	22		28	188
Variation des dépréciations sur placements	1	(2)			(1)	(2)	(2)		(5)	(5)
Total des produits des activités ordinaires	2 855	4 030	95	(50)	6 930	909	522	1	1 432	8 362
Charges des prestations des contrats	(1 795)	(3 436)			(5 231)	(603)	(425)		(1 029)	(6 259)
Produits sur cession en réassurance	18	219			238	47	2		49	287
Charges sur cession en réassurance	(176)	(223)			(399)	(72)	2		(70)	(468)
Charges d'exploitation bancaire			(94)		(94)					(94)
Frais d'acquisition des contrats	(424)	(273)			(697)	(160)	(45)		(205)	(902)
Frais d'administration	(118)	(55)			(173)	(51)	(27)		(78)	(251)
Autres produits et charges opérationnels courants	(169)	(170)		(43)	(382)	(19)	(5)	(1)	(25)	(407)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	191	93	2	(93)	191	52	25	0	76	267
Autres produits et charges opérationnels	3	(16)		(5)	(18)	(6)	(3)		(9)	(27)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	193	77	2	(99)	173	46	22	0	67	241
Charges de financement	(1)			(47)	(48)					(48)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(3)	(12)			(15)	3			3	(12)
Impôts sur les résultats	(74)	(18)		70	(22)	(12)	(5)		(17)	(39)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	116	46	1	(76)	88	36	17	0	53	141
Résultat net des activités abandonnées										
TOTAL RÉSULTAT NET	116	46	1	(76)	88	36	17	0	53	141
dont intérêts ne conférant pas le contrôle		1			1					1
DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)	116	45	1	(76)	87	36	17	0	53	140

En millions d'euros	30.06.2013									
	France					International				
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	Total
Primes acquises	2 689	2 950			5 639	900	337		1 238	6 876
Produit net bancaire, net du coût du risque			98		98					98
Produits des placements	126	1 070		4	1 201	59	75	1	135	1 335
Charges des placements	(48)	(259)		20	(287)	(15)	(7)		(23)	(309)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	50	360		4	414	31	(15)		17	431
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	3	(28)		(6)	(31)	(3)	7		4	(27)
Variation des dépréciations sur placements	(5)	(3)		(1)	(9)	(2)	(5)		(8)	(17)
Total des produits des activités ordinaires	2 815	4 091	98	21	7 026	970	392	1	1 362	8 388
Charges des prestations des contrats	(1 901)	(3 299)			(5 201)	(637)	(316)		(952)	(6 153)
Produits sur cession en réassurance	177	73			250	104	4		108	358
Charges sur cession en réassurance	(330)	(76)			(407)	(143)	(4)		(147)	(553)
Charges d'exploitation bancaire			(100)		(100)					(100)
Frais d'acquisition des contrats	(423)	(279)			(702)	(164)	(46)		(210)	(912)
Frais d'administration	(114)	(125)			(239)	(52)	(28)		(80)	(318)
Autres produits et charges opérationnels courants	(164)	(138)	3	(45)	(343)	(29)	(5)	(1)	(35)	(379)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	60	247	1	(24)	284	50	(2)	(1)	47	331
Autres produits et charges opérationnels	(4)	(26)		(16)	(46)	(14)	(2)		(17)	(63)
RÉSULTAT OPERATIONNEL	56	220	1	(40)	238	35	(4)	(1)	31	268
Charges de financement	(1)	(1)		(45)	(46)					(46)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(3)	(5)			(8)	(8)			(8)	(16)
Impôts sur les résultats	(18)	(24)	(2)	37	(7)	(16)	4		(12)	(19)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	34	191	0	(48)	177	11	0	(1)	11	187
Résultat net des activités abandonnées										
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	34	191	0	(48)	177	11	0	(1)	11	187
dont intérêts ne conférant pas le contrôle										
DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)	34	190	0	(48)	176	11	0	(1)	11	187

NOTE 2 – ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	30.06.2014				31.12.2013
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	3 047	(581)	(278)	2 188	2 240
Entrées de périmètre					
Sorties de périmètre					
Pays de l'Europe Centrale et Orientale			(6)	(6)	(4)
Turquie			4	4	(46)
Royaume-Uni			3	3	(2)
Grèce					
Autres mouvements de l'exercice			1	1	(52)
Valeur à la clôture	3 047	(581)	(277)	2 189	2 188

Le regroupement au sein d'une seule unité génératrice de trésorerie pour l'ensemble des pays de l'Europe centrale et orientale s'explique par des outils communs et une plateforme commune ainsi que par une gestion centralisée des accords de bancassurance.

Test de dépréciation :

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie lors de chaque arrêté annuel.

La valeur d'utilité de référence pour la justification des tests de dépréciation correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs devant être générés par cette unité génératrice de trésorerie.

Les flux retenus correspondent en règle générale :

- A une période explicite qui s'appuie pour les premières années sur la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus itératif d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

Lors d'un arrêté intermédiaire, le groupe mène certains travaux de contrôle interne visant à détecter tout indicateur de perte de valeur.

Au cours du 1^{er} semestre 2014, aucun indicateur de perte de valeur n'a été détecté.

NOTE 2.1 – ECARTS D'ACQUISITION – DETAIL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE

En millions d'euros	30.06.2014			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 026	(502)	(170)	354
Italie	781			781
Turquie	262		(77)	185
Royaume-Uni	142	(31)	(29)	82
Grèce	131	(48)		83
Total International	2 342	(581)	(277)	1 484
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	39			39
Total France et Outre-mer	705			705
Valeur à la clôture	3 047	(581)	(277)	2 189

En millions d'euros	31.12.2013			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 026	(502)	(164)	360
Italie	781			781
Turquie	262		(81)	181
Royaume-Uni	142	(31)	(33)	78
Grèce	131	(48)		83
Total International	2 342	(581)	(278)	1 483
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	39			39
Total France et Outre-mer	705			705
Valeur à la clôture	3 047	(581)	(278)	2 188

Il convient de rappeler qu'au cours des exercices 2009 à 2012, le groupe a procédé à une dépréciation des écarts d'acquisition de 581 millions d'euros relative aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

- Pays de l'Europe centrale et orientale pour un total de 502 millions d'euros dont : 113 millions d'euros en 2009 correspondant au risque de démarrage d'activités dans des pays émergents de l'Europe de l'Est où est implanté le groupe OTP Bank, 79 millions d'euros en 2010, 51 millions d'euros en 2011 et 260 millions d'euros en 2012.
- Grèce : 39 millions d'euros en 2011 et 9 millions d'euros en 2012
- Royaume-Uni : 30 millions d'euros sur le cabinet de courtage Bollington en 2012.

NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	30.06.2014			31.12.2013		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute à l'ouverture	532	1 602	2 133	557	1 521	2 078
Augmentation		36	36	5	96	101
Diminution		(9)	(9)	(5)	(17)	(22)
Ecart de conversion	1	(2)	(1)	(25)	(2)	(27)
Variation de périmètre					3	3
Valeur brute à la clôture	533	1 627	2 159	532	1 602	2 133
Amortissements cumulés à l'ouverture	(233)	(1 356)	(1 589)	(222)	(1 212)	(1 434)
Augmentation	(9)	(64)	(73)	(31)	(144)	(175)
Diminution		2	2		7	7
Ecart de conversion		1	1	20	1	21
Variation de périmètre					(3)	(3)
Reclassements					(6)	(6)
Amortissements cumulés à la clôture	(242)	(1 417)	(1 659)	(233)	(1 356)	(1 589)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(136)	(3)	(139)	(65)	(9)	(74)
Dépréciation durable comptabilisée		(1)	(1)	(75)	(1)	(76)
Dépréciation durable reprise						
Ecart de conversion				4		4
Variation de périmètre						
Reclassements					6	6
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(136)	(4)	(140)	(136)	(3)	(139)
Valeur nette à l'ouverture	163	243	405	270	300	570
Valeur nette à la clôture	155	206	360	163	242	404

Les immobilisations incorporelles du groupe sont composées de deux rubriques :

- les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance
- les autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs des réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques.

Les dotations aux amortissements des valeurs de portefeuille s'élèvent à un montant global de 9 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 31 millions d'euros au 31 décembre 2013. Il convient de rappeler que désormais seule la valeur de portefeuille en Italie fait l'objet d'un amortissement. Sur les autres pays, ces valeurs ont été complètement amorties ou provisionnées.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne.

NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)

En millions d'euros	31.06.2014			31.12.2013		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 430	232	1 662	1 465	221	1 686
Acquisitions	1	7	8	25	9	34
Variation de périmètre						
Dépenses ultérieures						
Production immobilisée de l'exercice	8		8	7		7
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	1	(1)	0	18	15	33
Ecart de conversion				(1)		(1)
Cessions	(6)	(1)	(7)	(84)	(13)	(97)
Autres						
Valeur brute à la clôture	1 434	237	1 671	1 430	232	1 662
Amortissements cumulés à l'ouverture	(335)		(335)	(329)		(329)
Augmentation	(13)		(13)	(25)		(25)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation						
Diminution	4		4	19		19
Autres						
Amortissements cumulés à la clôture	(344)		(344)	(335)		(335)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(12)	(5)	(18)	(8)	(1)	(10)
Dépréciation durable comptabilisée				(4)		(4)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation					(4)	(4)
Dépréciation durable reprise						
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(12)	(5)	(18)	(12)	(5)	(18)
Valeur nette à l'ouverture	1 083	227	1 310	1 128	220	1 348
Valeur nette à la clôture	1 078	232	1 310	1 083	227	1 310
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 561	405	2 966	2 567	405	2 972
Plus-values latentes	1 483	173	1 656	1 484	178	1 662

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats ainsi qu'à des impositions.

Les plus-values latentes y compris l'immobilier d'exploitation (voir note 5) revenant au groupe s'élèvent à 630 millions d'euros au 30 juin 2014 (nettes de participation aux bénéfices et d'impôts) contre 635 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le tableau intègre également des immeubles sous contrat de crédit-bail pour un montant à la valeur nette comptable de 37 millions d'euros au 30 juin 2014, stable par rapport au 31 décembre 2013. La juste valeur de ces immeubles est estimée à 51 millions d'euros (soit un montant de plus-values latentes de 14 millions d'euros au 30 juin 2014 identique à celui du 31 décembre 2013).

Conformément à la hiérarchie de la juste valeur définie dans la norme IFRS 13, la juste valeur de l'immobilier de placement est classée en niveau 2 pour un montant de 2 403 millions d'euros et en niveau 3 pour un montant de 563 millions d'euros. L'immobilier de placement classé en niveau 2 correspond principalement à des immeubles situés à Paris ou en région parisienne pour lesquels la juste valeur s'appuie sur des données observables.

NOTE 4.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2014						31.12.2013					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 379	55	1 434	237		237	1 374	57	1 430	233		233
Amortissements cumulés	(327)	(17)	(344)				(318)	(17)	(335)			
Dépréciation durable	(5)	(8)	(12)	(6)		(6)	(4)	(8)	(12)	(6)		(6)
Valeur nette à la clôture	1 047	31	1 078	232		232	1 051	32	1 083	227		227
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 507	54	2 560	405		405	2 511	56	2 567	405		405
Plus-values latentes	1 459	23	1 483	173		173	1 459	24	1 483	178		178

NOTE 4.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE

NOTE 4.2.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2014					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total
Valeur brute	975	403	1 379	108	129	237
Amortissements cumulés	(211)	(116)	(327)			
Dépréciation durable	(2)	(2)	(5)	(1)	(4)	(6)
Valeur nette à la clôture	762	285	1 047	107	125	232
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 875	631	2 507	179	226	405
Plus-values latentes	1 113	346	1 459	73	101	173

En millions d'euros	31.12.2013					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total
Valeur brute	969	404	1 374	101	131	233
Amortissements cumulés	(204)	(115)	(318)			
Dépréciation durable	(2)	(2)	(4)	(1)	(4)	(6)
Valeur nette à la clôture	764	287	1 051	100	127	227
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 863	648	2 511	172	233	405
Plus-values latentes	1 099	360	1 459	72	106	178

NOTE 4.2.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2014					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	32	23	55			
Amortissements cumulés	(11)	(6)	(17)			
Dépréciation durable	(5)	(3)	(8)			
Valeur nette à la clôture	16	14	31			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	28	26	54			
Plus-values latentes	12	12	23			

En millions d'euros	31.12.2013					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	33	23	57			
Amortissements cumulés	(11)	(5)	(17)			
Dépréciation durable	(5)	(3)	(8)			
Valeur nette à la clôture	18	15	32			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	29	27	56			
Plus-values latentes	12	12	24			

NOTE 5 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION

En millions d'euros	30.06.2014			31.12.2013		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 356	79	1 435	1 309	94	1 403
Acquisitions	4	1	5	71	3	74
Variation de périmètre						
Production immobilisée de l'exercice	3		3	3		3
Transfert de/vers les immeubles de placement	(1)	1	0	(18)	(15)	(33)
Ecart de conversion				(1)		(1)
Cessions	(6)	(1)	(7)	(8)	(3)	(11)
Autres						
Valeur brute à la clôture	1 356	80	1 436	1 356	79	1 435
Amortissements cumulés à l'ouverture	(329)		(329)	(299)		(299)
Augmentation	(19)		(19)	(34)		(34)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement				1		1
Diminution	4		4	3		3
Autres						
Amortissements cumulés à la clôture	(344)		(344)	(329)		(329)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(4)	(2)	(6)	(4)	(6)	(10)
Dépréciation durable comptabilisée						
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement					4	4
Dépréciation durable reprise						
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(4)	(2)	(6)	(4)	(2)	(6)
Valeur nette à l'ouverture	1 023	77	1 100	1 006	88	1 094
Valeur nette à la clôture	1 008	78	1 086	1 023	77	1 100
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	1 329	121	1 450	1 326	121	1 447
Plus-values latentes	321	43	364	303	44	347

NOTE 5.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2014						31.12.2013					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 240	115	1 356	80		80	1 241	114	1 355	79		79
Amortissements cumulés	(334)	(9)	(343)				(321)	(8)	(329)			
Dépréciation durable	(3)		(3)	(3)		(3)	(3)		(4)	(3)		(3)
Valeur nette à la clôture	903	106	1 009	77		77	917	106	1 023	76		76
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	1 224	105	1 329	121		121	1 221	105	1 326	121		121
Plus-values latentes	321	(1)	320	44		44	304	(1)	303	44		44

NOTE 5.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE

NOTE 5.2.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2014					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	682	559	1 240	22	58	80
Amortissements cumulés	(138)	(196)	(334)			
Dépréciation durable	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
Valeur nette à la clôture	543	360	903	21	56	77
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	660	564	1 224	35	86	121
Plus-values latentes	117	203	321	14	30	44

En millions d'euros	31.12.2013					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	663	578	1 241	20	59	79
Amortissements cumulés	(123)	(198)	(321)			
Dépréciation durable	(1)	(3)	(3)	(1)	(2)	(3)
Valeur nette à la clôture	539	378	917	19	57	76
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	650	571	1 221	32	88	121
Plus-values latentes	111	194	304	13	31	44

NOTE 5.2.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2014					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	49	66	115			
Amortissements cumulés	(4)	(6)	(9)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	46	60	106			
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	46	59	105			
Plus-values latentes	1	(1)	(1)			

En millions d'euros	31.12.2013					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	49	66	114			
Amortissements cumulés	(3)	(5)	(8)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	45	60	106			
Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture	46	59	105			
Plus-values latentes	1	(1)	(1)			

NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

En millions d'euros	30.06.2014	31.12.2013
	Valeur nette	Valeur nette
Actifs évalués à la juste valeur	72 860	66 183
Actifs évalués au coût amorti	2 016	1 426
Total placements financiers hors UC	74 876	67 609

Le total des placements financiers (hors immobilier, UC et dérivés) au 30 juin 2014 s'élève à 74 876 millions d'euros et présente une augmentation de 7 267 millions par rapport au 31 décembre 2013. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des actifs obligataires pour 2 562 millions d'euros et des OPCVM de trésorerie de 4 634 millions d'euros (dont 2 317 millions d'euros proviennent de l'augmentation de l'activité de mise en pension de titres).

NOTE 6.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2014								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	3 260	217	3 477	4 229	244	4 473	969	27	996
Obligations et autres placements à revenu fixe	43 341	4 242	47 583	47 989	4 684	52 673	4 648	442	5 090
Autres placements	119		119	119		119			
Total actifs disponibles à la vente	46 720	4 459	51 179	52 337	4 928	57 265	5 617	469	6 086
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	49		49	49		49			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	580	235	815	580	235	815			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	112		112	112		112			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 326	64	2 390	2 326	64	2 390			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	9 938	27	9 965	9 938	27	9 965			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 076	186	2 262	2 076	186	2 262			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"	2		2	2		2			
Total actifs de transaction	15 083	512	15 595	15 083	512	15 595			
Total placements évalués à la juste valeur	61 803	4 971	66 774	67 420	5 440	72 860	5 617	469	6 086

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

Au 30 juin 2014, les plus-values latentes non réalisées mais constatées comptablement par capitaux propres (réserve de réévaluation) au titre des actifs financiers disponibles à la vente et par résultat au titre des actifs financiers de transaction s'établissent respectivement à 6 086 millions d'euros et 274 millions d'euros contre 2 881 millions d'euros et 185 millions d'euros au 31 décembre 2013. La hausse des plus-values latentes s'explique en très grande partie par la baisse des taux obligataires.

Le groupe a augmenté son activité de mise en pension de titres obligataires de 2 317 millions d'euros au 30 juin 2014 pour atteindre 4 092 millions d'euros. La trésorerie issue de ces mises en pension est investie dans des fonds spécifiques détenus en direct.

En millions d'euros	31.12.2013								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	4 050	198	4 248	4 821	252	5 073	771	54	825
Obligations et autres placements à revenu fixe	43 996	4 254	48 250	45 841	4 465	50 306	1 845	211	2 056
Autres placements	41		41	41		41			
Total actifs disponibles à la vente	48 087	4 452	52 539	50 703	4 717	55 420	2 616	265	2 881
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	37		37	37		37			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	683	140	823	683	140	823			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	176		176	176		176			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 076	55	2 131	2 076	55	2 131			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	6 503	24	6 527	6 503	24	6 527			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	917	150	1 067	917	150	1 067			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"	2		2	2		2			
Total actifs de transaction	10 394	369	10 763	10 394	369	10 763			
Total placements évalués à la juste valeur	58 481	4 821	63 302	61 097	5 086	66 183	2 616	265	2 881

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ

NOTE 6.2.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2014											
	Coût amorti net				Juste valeur ^(a)				Plus ou moins-values latentes brutes			
	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Holding	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Holding	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Holding	Total
Actifs disponibles à la vente												
Actions et autres placements à revenu variable	2 468	792		3 260	3 073	1 156		4 229	605	364		969
Obligations et autres placements à revenu fixe	39 071	4 270		43 341	43 245	4 744		47 989	4 174	474		4 648
Autres placements	30	89		119	30	89		119				
Total actifs disponibles à la vente	41 569	5 151		46 720	46 348	5 989		52 337	4 779	838		5 617
Actifs de transaction												
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	8	41		49	8	41		49				
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	462	118		580	462	118		580				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	102	10		112	102	10		112				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	1 867	459		2 326	1 867	459		2 326				
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	7 721	2 216		9 937	7 721	2 216		9 937				
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 076	1		2 077	2 076	1		2 077				
Autres placements classés en "trading"												
Autres placements classés en "held for trading"	1	1		2	1	1		2				
Total actifs de transaction	12 237	2 846		15 083	12 237	2 846		15 083				
Total placements évalués à la juste valeur	53 806	7 997		61 803	58 585	8 835		67 420	4 779	838		5 617

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2013											
	Coût amorti net				Juste valeur ^(a)				Plus ou moins-values latentes brutes			
	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Holding	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Holding	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Holding	Total
Actifs disponibles à la vente												
Actions et autres placements à revenu variable	3 018	1 032		4 050	3 442	1 379		4 821	424	346		771
Obligations et autres placements à revenu fixe	39 696	4 300		43 996	41 248	4 593		45 841	1 552	293		1 845
Autres placements	7	34		41	7	34		41				
Total actifs disponibles à la vente	42 721	5 366		48 087	44 697	6 006		50 703	1 976	640		2 616
Actifs de transaction												
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	8	29		37	8	29		37				
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	556	127		683	556	127		683				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	164	12		176	164	12		176				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	1 629	447		2 076	1 629	447		2 076				
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 280	1 221	2	6 503	5 280	1 221	2	6 503				
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	916	1		917	916	1		917				
Autres placements classés en "trading"												
Autres placements classés en "held for trading"	1	1		2	1	1		2				
Total actifs de transaction	8 554	1 838	2	10 394	8 554	1 838	2	10 394				
Total placements évalués à la juste valeur	51 275	7 204	2	58 481	53 251	7 844	2	61 097	1 976	640		2 616

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.2.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2014								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	122	95	217	134	110	244	12	15	27
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 288	1 954	4 242	2 551	2 133	4 684	263	179	442
Autres placements									
Total actifs disponibles à la vente	2 410	2 049	4 459	2 685	2 243	4 928	275	194	469
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	119	116	235	119	116	235			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"									
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	37	27	64	37	27	64			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	26	1	27	26	1	27			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	109	77	186	109	77	186			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	291	221	512	291	221	512			
Total placements évalués à la juste valeur	2 701	2 270	4 971	2 976	2 464	5 440	275	194	469

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2013								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	94	104	198	136	116	252	42	12	54
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 277	1 977	4 254	2 396	2 069	4 465	119	92	211
Autres placements									
Total actifs disponibles à la vente	2 371	2 081	4 452	2 532	2 185	4 717	161	104	265
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	69	71	140	69	71	140			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"									
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	31	24	55	31	24	55			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	23	1	24	23	1	24			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	89	61	150	89	61	150			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	212	157	369	212	157	369			
Total placements évalués à la juste valeur	2 583	2 238	4 821	2 744	2 342	5 086	161	104	265

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.3 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NATURE DE TITRE

En millions d'euros	30.06.2014								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	3 260	217	3 477	4 229	244	4 473	969	27	996
Actifs classés en "trading"	49		49	49		49			
Actifs classés en "held for trading"	580	235	815	580	235	815			
Total actions et autres placements à revenu variable	3 889	452	4 341	4 858	479	5 337	969	27	996
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	43 341	4 242	47 583	47 989	4 684	52 673	4 648	442	5 090
Actifs classés en "trading"	112		112	112		112			
Actifs classés en "held for trading"	2 326	64	2 390	2 326	64	2 390			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	45 779	4 306	50 085	50 427	4 748	55 175	4 648	442	5 090
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	9 938	27	9 965	9 938	27	9 965			
Actifs classés en "held for trading"	2 076	186	2 262	2 076	186	2 262			
Total OPCVM de trésorerie	12 014	213	12 227	12 014	213	12 227			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	119		119	119		119			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"	2		2	2		2			
Total autres placements	121		121	121		121			
Total placements évalués à la juste valeur	61 803	4 971	66 774	67 420	5 440	72 860	5 617	469	6 086

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2013								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	4 050	198	4 248	4 821	252	5 073	771	54	825
Actifs classés en "trading"	37		37	37		37			
Actifs classés en "held for trading"	683	140	823	683	140	823			
Total actions et autres placements à revenu variable	4 770	338	5 108	5 541	392	5 933	771	54	825
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	43 996	4 254	48 250	45 841	4 465	50 306	1 845	211	2 056
Actifs classés en "trading"	176		176	176		176			
Actifs classés en "held for trading"	2 076	55	2 131	2 076	55	2 131			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	46 248	4 309	50 557	48 093	4 520	52 613	1 845	211	2 056
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	6 503	24	6 527	6 503	24	6 527			
Actifs classés en "held for trading"	917	150	1 067	917	150	1 067			
Total OPCVM de trésorerie	7 420	174	7 594	7 420	174	7 594			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	41		41	41		41			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"	2		2	2		2			
Total autres placements	43		43	43		43			
Total placements évalués à la juste valeur	58 481	4 821	63 302	61 097	5 086	66 183	2 616	265	2 881

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.4 – PLACEMENTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros	30.06.2014			31.12.2013		
	France	International	Total	France	International	Total
Prêts	171	63	234	151	67	218
Dépôts	1 095	37	1 132	924	30	954
Autres	650		650	254		254
Total actifs évalués au coût amorti	1 916	100	2 016	1 329	97	1 426

L'augmentation du poste « Autres » est due principalement à une opération de prêt de titres. Le collatéral échangé est enregistré dans le compte « Autres placements au coût amorti » pour une valeur de 537 millions d'euros.

NOTE 6.5 – PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES PLACEMENTS

En millions d'euros	30.06.2014			31.12.2013		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Actifs disponibles à la vente						
Actions et autres placements à revenu variable	4 704	(1 227)	3 477	5 522	(1 274)	4 248
Obligations et autres placements à revenu fixe	47 599	(16)	47 583	48 267	(17)	48 250
Autres placements	119		119	41		41
Total actifs disponibles à la vente	52 422	(1 243)	51 179	53 830	(1 291)	52 539
Placements financiers évalués au coût amorti	2 019	(3)	2 016	1 430	(4)	1 426
Placements financiers évalués au coût amorti	2 019	(3)	2 016	1 430	(4)	1 426

Le stock des provisions pour dépréciation durable sur les placements évalués à la juste valeur s'établit à 1 243 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 1 291 millions d'euros au 31 décembre 2013. Les provisions pour dépréciation sur actifs financiers disponibles à la vente représentent 2,37% de leur valeur brute. La variation du stock de provision d'un exercice à l'autre est consécutive à une reprise de provision sur titres cédés pour 57 millions d'euros et à une dotation de 9 millions d'euros.

Les provisions pour dépréciation des placements ont été déterminées conformément aux règles exposées au paragraphe 3.2.1 des principes comptables.

Concernant les dettes souveraines des pays périphériques de la zone euro (Irlande, Italie, Espagne et Portugal) et de la Hongrie, le groupe observe que certains pays émetteurs ont pu faire l'objet d'une dégradation de leur notation, voire d'un plan de soutien du Fonds monétaire international. Il convient cependant de souligner qu'à ce jour :

- aucune de ces dettes n'a fait l'objet d'un défaut de paiement d'intérêts ou de principal,
- aucune procédure collective ou de restructuration financière n'a été engagée ou, en l'état actuel de notre connaissance et perception de la situation, ne paraît probable.

Par conséquent, le groupe considère qu'il n'y a pas de risque avéré de dépréciation de ces titres de dette et donc qu'il n'y a pas lieu de provisionner ces titres.

S'agissant des actions, la provision pour dépréciation comprend une dépréciation des titres stratégiques pour 999 millions d'euros.

NOTE 6.6 – PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS DES SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES

En millions d'euros	30.06.2014				31.12.2013			
	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾
Veolia Environnement	5,20%	255	429	174	5,20%	245	335	90
Saint Gobain					1,83%	442	407	(35)
Sociétés Françaises		255	429	174		687	742	55
Mediobanca	4,93%	147	321	174	4,93%	147	269	122
OTP Bank	8,30%	261	338	101	8,30%	261	317	79
Sociétés Étrangères		408	659	275		408	586	201
Total des placements significatifs dans des sociétés non consolidées		663	1 088	449		1 095	1 328	256

⁽¹⁾ La réserve de réévaluation tient compte des effets des instruments de couverture

Les titres présentés dans cette note correspondent exclusivement aux titres qualifiés de « titres stratégiques » dont le traitement en matière de dépréciation est indiqué au point 3.2.1 des principes comptables.

Comme rappelé à ce point 3.2.1, les titres stratégiques sont ceux pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme. Ils sont caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée.

Mouvements de l'exercice :

Le groupe a poursuivi au cours de l'exercice 2014 sa politique de derisking actions avec la cession de ses titres Saint Gobain.

NOTE 6.7 – TITRES DE DETTE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO

NOTE 6.7.1 – TITRES DE DETTE SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO

En millions d'euros	30.06.2014					
En millions d'euros	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins valeurs latentes brutes	Plus ou moins valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 704		2 704	3 050	346	29
Grèce						
Irlande	23		23	26	3	1
Italie	7 592		7 592	8 581	989	142
Portugal	282		282	296	14	1
Total	10 601		10 601	11 953	1 352	173

En millions d'euros	31.12.2013					
En millions d'euros	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins valeurs latentes brutes	Plus ou moins valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 697		2 697	2 673	(24)	1
Grèce						
Irlande	20		20	22	2	
Italie	7 595		7 595	7 727	132	41
Portugal	447		447	387	(60)	(9)
Total	10 759		10 759	10 809	50	33

Comme indiqué à la note 6.5, le groupe considère qu'il n'y a pas de risque avéré de dépréciation sur les titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro (Irlande, Italie, Espagne et Portugal) et donc qu'il n'y a pas lieu de provisionner ces titres. L'exposition des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition des OPCVM consolidés. La plus-value latente sur ces titres représente un montant de 173 millions d'euros net d'impôt et de participation aux bénéfices.

L'ensemble des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro est classé en niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur de la norme IFRS 7, ces titres étant cotés sur un marché actif pour lesquels les cours sont aisément et régulièrement disponibles.

Par ailleurs, le niveau d'exposition sur la Hongrie est de l'ordre de 249 millions d'euros, principalement détenu par la filiale hongroise.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro à la juste valeur détenus en direct.

En millions d'euros	30.06.2014					
	Espagne	Grèce	Irlande	Italie	Portugal	Total
Titres de dette souveraine à l'ouverture	2 666	0	22	7 424	387	10 500
Variation de la plus ou moins value latente	371		1	850	60	1 282
Variation de périmètre						0
Acquisitions	12			342		354
Cessions / Remboursements	(13)			(363)	(156)	(532)
Ecart de conversion						
Titres de dette souveraine à la clôture	3 036	0	23	8 253	291	11 604

Les OPCVM consolidés détiennent à ce jour 349 millions d'euros de titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro, dont 14 millions d'euros en dette souveraine espagnole, 3 millions d'euros en dette souveraine irlandaise, 328 millions d'euros de dette souveraine italienne et 4 millions d'euros en dette souveraine portugaise.

NOTE 6.7.2 – TITRES DE DETTE NON SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO

En millions d'euros	30.06.2014					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins values latentes brutes	Plus ou moins values latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	639		639	723	84	10
Grèce						
Irlande	71		71	73	2	1
Italie	722		722	788	66	18
Portugal	28		28	30	2	1
Total	1 460		1 460	1 614	154	30

En millions d'euros	31.12.2013					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins values latentes brutes	Plus ou moins values latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	644		644	692	48	6
Grèce						
Irlande	51		51	52	1	1
Italie	921		921	957	36	9
Portugal	40		40	40		
Total	1 656		1 656	1 741	85	16

La valeur au bilan des investissements du groupe en obligations émises par des entreprises, banques, collectivités locales et organismes para-publics situés dans les pays périphériques de la zone euro (principalement Espagne et Italie) s'élève à 1 614 millions d'euros au 30 juin 2014. Ces titres présentent une plus-value latente nette d'impôt et de participation aux bénéfices de 30 millions d'euros.

L'exposition des titres de dette non souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition des OPCVM consolidés.

NOTE 6.8 – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

La détermination du caractère actif ou pas d'un marché s'appuie notamment sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché ou le fait que les prix ne correspondent plus à des transactions suffisamment récentes.

en millions d'euros	30.06.2014				31.12.2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs disponibles à la vente								
Actions et autres placements à revenu variable	4 117	95	261	4 473	4 716	90	266	5 072
Obligations et autres placements à revenu fixe	51 725	705	243	52 673	49 377	736	194	50 307
Autres placements	114	3	2	119	36	3	2	41
Total actifs disponibles à la vente	55 956	803	506	57 265	54 129	829	462	55 420
Actifs de transaction								
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading" ou en "held for trading"	366		498	864	283		577	860
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading" ou en "held for trading"	2 098	43	361	2 502	2 129	48	130	2 307
OPCVM de trésorerie classés en "trading" ou en "held for trading"	12 227			12 227	7 593			7 593
Autres placements			2	2			2	2
Total actifs de transaction	14 691	43	861	15 595	10 005	48	709	10 762
Sous-total des placements financiers hors UC	70 647	846	1 367	72 860	64 134	877	1 171	66 182
Placements de contrats en UC	3 941	110	1 673	5 724	3 479	106	1 731	5 316
Instruments dérivés actifs et passifs		(491)	(1)	(492)		(262)	(1)	(263)
Total actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	74 588	465	3 039	78 092	67 613	721	2 901	71 235

S'agissant des placements de contrats en UC, le risque est supporté par les assurés.

Les instruments dérivés figurant à l'actif s'élèvent à 201 millions d'euros et les instruments dérivés figurant au passif du bilan sont de 693 millions d'euros au 30 juin 2014. Ces instruments sont principalement classés en niveau 2.

Concernant les placements de niveau 3, il s'agit :

- pour les actions, principalement de parts de fonds de private equity et d'actions non cotées. Les parts de fonds de private equity sont évaluées sur la base des dernières valeurs liquidatives. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur plusieurs méthodes, telles que les techniques d'actualisation de cash flows ou la méthode de l'actif net retraité.
- pour les obligations, de titres valorisés à partir d'un modèle utilisant des données extrapolées ;
- pour les placements de contrats en UC classés en niveau 3, de produits structurés non cotés sur un marché actif dont la rémunération est indexée soit sur des indices, soit sur des paniers d'actions, soit sur des taux.

Au-delà des instruments financiers actifs et passifs décrits dans le tableau, le groupe a enregistré dans ses passifs techniques des contrats financiers en juste valeur sans participation discrétionnaire. Ceux-ci représentent un montant de 55 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 51 millions d'euros au 31 décembre 2013.

En millions d'euros	30.06.2014								
	Actifs disponibles à la vente			Actifs de transaction				Placements de contrats en UC	Dérivés actifs et passifs
	Actions	Obligations	Autres placements	Actions	Obligations	OPCVM de trésorerie	Autres placements		
Montant en niveau 3 à l'ouverture	266	194	2	577	130		2	1 731	(1)
Variation de la plus ou moins value latente reconnue en :									
- résultat	(4)			26	5			80	
- gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2	(2)							
Transfert vers le niveau 3		44			85				
Transfert hors du niveau 3	(2)			(50)					
Reclassement en prêts et créances									
Variation de périmètre									
Acquisitions	3	8		32	149			25	
Cessions / Remboursements	(4)	(1)		(87)	(8)			(147)	
Ecart de conversion								(16)	
Montant en niveau 3 à la clôture	261	243	2	498	361		2	1 673	(1)

NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC

En millions d'euros	30.06.2014			31.12.2013		
	France	International	Total	France	International	Total
Titres à revenu variable et assimilés		4	4		3	3
Obligations	1 323	643	1 966	1 174	648	1 822
Parts d'OPCVM d'actions	3 367	60	3 427	3 120	69	3 190
Parts d'OPCVM obligataires et autres	75	70	145	71	51	123
Autres placements		74	74		74	74
Sous-total placements financiers en UC	4 764	852	5 616	4 366	846	5 212
Immobilier de placement en UC	108		108	104		104
Sous-total immobilier de placement en UC	108		108	104		104
Total	4 872	852	5 724	4 470	846	5 316

Les placements en unités de compte (UC) relèvent exclusivement de l'activité de l'assurance de la personne.

NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES

En millions d'euros	30.06.2014					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	127	(678)	1		128	(678)
Options	116	(53)	1		117	(53)
Contrats à terme de devises	(44)	38			(44)	38
Autres						
Total	199	(693)	2		201	(693)

En millions d'euros	31.12.2013					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	136	(530)			136	(530)
Options	137	(13)	1		138	(13)
Contrats à terme de devises	6				6	
Autres						
Total	279	(543)	1		280	(543)

Au 30 juin 2014, le groupe a recours à différents instruments dérivés :

- des contrats de swap indexés à un taux variable visant principalement à protéger de manière macro le portefeuille obligataire contre une hausse des taux ;
- des instruments d'échange de flux en devise ou de flux indexés sur l'inflation. Cette stratégie revient économiquement à investir sur une obligation à taux fixe en Euro ;
- de couverture du risque devise ;
- d'exposition synthétique au risque crédit d'émetteurs privés au travers de stratégies optionnelles ;
- et de couverture du risque actions par des achats d'options sur indice.

Ces instruments dérivés ne sont pas documentés comme des opérations de couverture au sens de la norme IAS 39. Conformément aux principes énoncés en 3.3, ils sont valorisés en juste valeur au bilan en contrepartie du résultat.

La prise en compte du risque de défaut de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, conformément à la norme IFRS 13, n'a pas d'impact significatif sur la juste valeur des instruments dérivés du fait du mécanisme de collatéralisation mis en place par le groupe.

NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE**NOTE 9.1 – EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE**

En millions d'euros	30.06.2014			31.12.2013		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Caisse, banque centrale et CCP	7		7	275		275
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	104		104	73		73
Instruments dérivés de couverture						
Actifs financiers disponibles à la vente	675		675	400		400
Prêts et créances sur les établissements de crédit	222		222	228		228
Prêts et créances sur la clientèle	1 643	(24)	1 620	1 640	(26)	1 613
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4		4	5		5
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	985		985	670		670
Immeubles de placement						
Total	3 639	(24)	3 615	3 291	(26)	3 265

NOTE 9.2 – RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2014	31.12.2013
Banque centrale, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	28	5
Instruments dérivés de couverture	4	5
Dettes envers les établissements de crédit	485	128
Dettes envers la clientèle	2 464	2 307
Dettes représentées par des titres	245	415
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Total	3 225	2 861

La structure des emplois et des ressources des activités bancaires a été notablement modifiée par la conjonction de plusieurs éléments :

- Sur le 1^{er} semestre 2014, les liquidités dont dispose la banque sont en hausse, en raison de la reprise du programme des pensions à destination des établissements de crédit (hausse du poste «Dettes envers les établissements de crédit») et d'une collecte en provenance de la clientèle grâce au succès de la campagne Elancio (augmentation du poste «Dettes envers la clientèle»). Cette hausse est compensée par un volume moindre d'émission de titres, qui explique la diminution du poste «Dettes représentées par un titre».
- Parallèlement, le groupe a réduit le remplacement de sa trésorerie auprès de la Banque Centrale Européenne, en raison d'une rémunération non attractive de ce placement d'où une diminution du poste «Caisse, banque centrale et CCP», et donc a investi sa trésorerie dans les actifs financiers disponibles à la vente et dans des placements détenus jusqu'à l'échéance.

NOTE 10 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

En millions d'euros	30.06.2014		31.12.2013	
	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat
Bollington	1			(1)
Günes Sigorta	26		31	(13)
CEGID	72	3	71	3
La Banque Postale IARD	80	(3)	74	(7)
STAR	77	2	76	2
GROUPAMA - AVIC Property Insurance Co.	69	1	70	5
HOLDCO	716	(15)	731	1
Total	1 041	(12)	1 053	(10)

NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

En millions d'euros	30.06.2014			31.12.2013		
	France	International	Total	France	International	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie						
Provisions pour primes non acquises	29	28	57	22	30	52
Provisions pour sinistres à payer	625	243	868	865	224	1 089
Autres provisions techniques	276	1	277	184	4	188
Total	930	272	1 202	1 070	258	1 329
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie						
Provisions d'assurance vie	6 970	3	6 973	6 941	3	6 944
Provisions pour sinistres à payer	121	4	125	114	4	118
Provisions participations aux bénéfices	19		19	19		19
Autres provisions techniques						
Total	7 110	7	7 117	7 074	7	7 081
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers						
Total	8 040	278	8 319	8 144	265	8 410

NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE

NOTE 12.1 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE

En millions d'euros	30.06.2014			31.12.2013		
	France	International	Total	France	International	Total
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	2 733	12	2 745	281	47	328
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers		111	111			
Total	2 733	123	2 857	281	47	328

Sur les principales entités, les taux de participation aux bénéfices différée, utilisés dans le cadre de la comptabilité reflet au 30 juin 2014 restent inchangés en France par rapport au 31 décembre 2013

La forte variation de la participation aux bénéfices différée passive s'explique principalement par l'évolution favorable des marchés financiers.

Les taux de participation aux bénéfices différée utilisés en France, au 30 juin 2014 sont compris dans une fourchette entre 78,11% et 90,79%, dont 90,79% sur Groupama Gan Vie.

NOTE 13 – IMPÔTS DIFFÉRÉS

NOTE 13.1 – ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPÔT DIFFÉRÉ

En millions d'euros	30.06.2014	31.12.2013
Impôts différés issus des décalages temporaires		
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (nets de participation aux bénéfices différée)	(500)	(390)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(48)	(49)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(258)	(238)
Autres différences sur retraitements de consolidation	125	121
Frais d'acquisition non vie reportés	(56)	(47)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	492	473
Plus-values en sursis d'imposition	(3)	(3)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	118	96
Couverture de change	10	10
Autres différences temporaires fiscales	22	19
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	(99)	(8)
Impôts différés sur stock de déficits ordinaires	36	62
Impôts différés enregistrés au bilan	(63)	54
dont actif	362	429
dont passif	(425)	(375)

Les comptes combinés du Groupe font ressortir au global un impôt différé net passif de -63 millions d'euros. Cet impôt différé net passif se décompose comme suit :

- Un impôt différé actif de 362 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 429 millions d'euros au 31 décembre 2013 soit une diminution de 67 millions d'euros.
- Un impôt différé passif de 425 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 375 millions d'euros au 31 décembre 2013 soit une augmentation de 50 millions d'euros.

Les impôts différés actifs issus des déficits ordinaires s'établissent à 36 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 62 millions d'euros au 31 décembre 2013. Les stocks d'impôts différés n'ont pas été corrigés de la contribution exceptionnelle de 10,7% qui s'applique aux résultats fiscaux de l'exercice 2013 et 2014 pour les sociétés ayant un chiffre d'affaire supérieur à 250 millions d'euros (Cf. loi de finance rectificative 2013). Cette correction aurait un impact non significatif.

Le montant des actifs nets non constatés s'élève à 101 millions d'euros au 30 juin 2014, identique au 31 décembre 2013.

NOTE 14 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE**NOTE 14.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2014							31.12.2013
	France			International			Total	Total
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette		
Primes acquises non émises	871		871	12		12	884	778
Assurés, intermédiaires et autres tiers	2 516	(23)	2 493	419	(74)	346	2 839	1 640
Comptes courants coassureurs et autres tiers	56	(1)	56	60	(25)	35	90	86
Comptes courants cédants et rétrocedants	564		564	12	(1)	10	574	235
Total	4 007	(23)	3 984	503	(100)	403	4 387	2 738

NOTE 15 – AUTRES CREANCES

En millions d'euros	30.06.2014			31.12.2013
	Valeurs brutes	Provisions	Total	Total
Intérêts courus non échus	730		730	790
Personnel débiteur	13		13	28
Organismes sociaux	13		13	21
Débiteurs divers	1 421	(127)	1 293	1 241
Autres créances	334		334	286
Total	2 512	(127)	2 384	2 365

NOTE 15.1 – AUTRES CREANCES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	30.06.2014				31.12.2013			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Intérêts courus non échus	730			730	790			790
Personnel débiteur	13			13	28			28
Organismes sociaux	13			13	21			21
Débiteurs divers	1 215	53	26	1 293	1 158	56	27	1 241
Autres créances	334			334	286			286
Total	2 306	53	26	2 384	2 282	56	27	2 365

NOTE 15.2 – AUTRES CREANCES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2014			31.12.2013		
	France	International	Total	France	International	Total
Intérêts courus non échus	657	73	730	708	82	790
Personnel débiteur	12	1	13	27	1	28
Organismes sociaux	13		13	20		21
Débiteurs divers	1 203	90	1 293	1 183	57	1 241
Autres créances	302	32	334	262	24	286
Total	2 187	197	2 384	2 200	165	2 365

NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**NOTE 16.1 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE PORTES A L'ACTIF DU BILAN**

En millions d'euros	30.06.2014	31.12.2013
France	820	691
International	354	384
Total	1 174	1 075

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent principalement aux soldes des comptes bancaires des entités du groupe.

NOTE 16.2 – TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN

En millions d'euros	30.06.2014				31.12.2013			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	379			379	198			198
Total	379			379	198			198

En millions d'euros	30.06.2014			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	379		379	
Total	379		379	

NOTE 17 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS NE CONFERANT PAS LE CONTROLE

NOTE 17.1 – CONTRAINTES REGLEMENTAIRES LIEES AU CAPITAL DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu des articles R322-5 et R322-44 du Code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'Etat et constituées sous forme d'assurance mutuelles doivent avoir un fonds d'établissement au moins égal à 240 000 ou 400 000 euros selon les branches pratiquées. Pour les sociétés anonymes, le montant de capital minimum requis s'établit à 480 000 euros ou 800 000 euros en fonction des branches exercées.

En outre, afin de s'assurer de la solidité financière des entreprises d'assurance et garantir la protection des assurés, un dispositif prudentiel est édicté en France par l'article R 334-1 du code des assurances. Il oblige les compagnies d'assurance à respecter une marge de solvabilité minimum de manière permanente relative à ses activités (vie et non-vie). Cette obligation existe, selon des mécanismes analogues, également à l'international. L'ensemble de ce dispositif est renforcé à l'échelon des comptes consolidés par la mise en place d'une solvabilité dite « ajustée », en tenant compte, le cas échéant, des activités bancaires exercées par le groupe d'assurance, selon le référentiel comptable et réglementaire français.

NOTE 17.2 – INCIDENCE DES OPERATIONS AVEC LES SOCIETAIRES

➤ Variation des capitaux propres du groupe au cours du 1^{er} semestre 2014

En mai 2014, Groupama SA a échangé au pair une partie de sa dette perpétuelle émise en 2007 (TSS), comptabilisée comme un instrument de capitaux propres, pour un montant nominal de 551 millions d'euros et une partie de sa dette subordonnée à durée indéterminée (TSDI), comptabilisée en dettes de financement, émise en 2005 pour un montant nominal de 449 millions d'euros et a émis en contrepartie une nouvelle dette subordonnée perpétuelle à durée indéterminée pour un montant nominal équivalent. Cette opération d'échange a été complétée d'une émission du même instrument auprès de nouveaux investisseurs pour un montant nominal de 100 millions d'euros.

Suite à ces opérations, les emprunts classés en capitaux propres se détaillent comme suit :

- d'un emprunt TSDI, émis en mai 2014, pour un nominal de 1 100 millions d'euros au taux d'intérêt fixe de 6,375% et
- d'un emprunt TSS, émis en 2007, au taux d'intérêt fixe de 6,298% pour un nominal restant de 449 millions d'euros.

➤ Traitement comptable des titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres

Ces emprunts comportent des caractéristiques particulières, telles que :

- la durée illimitée de l'emprunt,
- la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire.

Compte tenu de leurs caractéristiques et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des instruments de capitaux propres et non comme des passifs financiers. Ils sont donc comptabilisés en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).

NOTE 17.3 – RESERVES LIEES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.2014	31.12.2013
Plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	6 087	2 881
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance de la personne	5 054	2 136
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance dommage aux biens	1 033	745
Comptabilité reflet	(4 162)	(1 602)
Cash flow hedge et autres variations	(60)	(60)
Impôts différés	(428)	(288)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(3)	(2)
Réserve de réévaluation - part du Groupe	1 433	928

Le montant de l'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus-values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 4,13 %).

Le poste « cash flow hedge et autres variations » pour un montant de – 60 millions d'euros se décompose comme suit :

- 42 millions au titre de la réserve de réévaluation de cash flow hedge qui correspond à la part efficace des couvertures de flux de trésorerie mises en oeuvre par le Groupe, qui sera comptabilisée en résultat lors de la sortie des sous-jacents couverts ;
- 18 millions d'euros de réserve de réévaluation de net investment hedge qui seront comptabilisés en résultat lors de la cession de la filiale étrangère.

NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	30.06.2014						Total
	France			International			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	352	164	516	44	44	88	604
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts							
Dotations de l'exercice	45	21	66	2	12	14	80
Reprises de l'exercice	(11)	(49)	(60)	(3)	(15)	(18)	(78)
Variation de change							
Solde à la clôture	386	136	522	43	41	84	606

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

En millions d'euros	31.12.2013						Total
	France			International			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	355	198	553	44	50	94	647
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts					(3)	(3)	(3)
Dotations de l'exercice	52	56	108	5	24	29	137
Reprises de l'exercice	(55)	(90)	(145)	(4)	(26)	(30)	(175)
Variation de change				(1)	(1)	(2)	(2)
Solde à la clôture	352	164	516	44	44	88	604

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

NOTE 19 – DETTES DE FINANCEMENT**NOTE 19.1 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR ECHEANCE**

En millions d'euros	30.06.2014				31.12.2013			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes subordonnées			793	793			1 238	1 238
dont passifs subordonnés des entreprises d'assurance.			793	793			1 238	1 238
dont passifs subordonnés des entreprises bancaires								
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	652	16	32	700	653	16	34	703
Total	652	16	825	1 493	653	16	1 272	1 941

La diminution de l'endettement externe est principalement due à l'échange au pair, intervenu en mai 2014, sur une partie de la dette subordonnée émise en 2005 (cf note 17.2).

NOTE 19.2 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	30.06.2014			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées	793		793	
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	700		689	11
Total	1 493		1 482	11

Le poste « dettes subordonnées » correspond à l'émission de plusieurs emprunts obligataires :

- Un emprunt obligataire perpétuel de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) à taux fixe émis par Groupama SA en juillet 2005 dont le solde s'établit à 44 millions d'euros.
 - Cet emprunt est assorti d'une clause permettant à l'émetteur le remboursement par anticipation à partir de la dixième année.
 - Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 150%.

Au 30 juin 2014, la cotation de cette émission s'établit à 100.4% contre 92.2% au 31 décembre 2013. Cette cotation est issue d'une valorisation de contrepartie, la liquidité de ce titre étant extrêmement faible.

- Un emprunt obligataire de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis en octobre 2009 par Groupama SA pour un montant de 750 millions d'euros.
Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :
 - la durée de l'emprunt est établie sur 30 ans,
 - une clause offre la possibilité à Groupama SA de pratiquer un remboursement anticipé à partir de la dixième année,
 - une clause permet de différer le paiement des intérêts sur une échéance suivante, les intérêts différés restant dus aux porteurs de titres.
 - Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

Au 30 juin 2014, la cotation de cette émission s'établit à 113% contre 104.3% au 31 décembre 2013.

Compte tenu des conditions propres à chacune des émissions et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des passifs financiers et non comme des instruments de capitaux propres. Ils sont donc comptabilisés dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » s'élève à 700 millions d'euros : Il correspond principalement à l'utilisation d'un crédit syndiqué pour un montant de 651 millions d'euros et d'une dette de crédit-bail pour 31 millions d'euros et divers emprunts pour 18 millions d'euros.

NOTE 20 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE**NOTE 20.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2014			31.12.2013		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	30 048	1 202	31 250	30 372	1 247	31 619
Provisions pour sinistres à payer	616	55	671	582	61	643
Provisions pour participation aux bénéfices	1 020	24	1 044	939	21	960
Autres provisions techniques	7	25	32	7	26	34
Total Assurance vie	31 691	1 306	32 997	31 899	1 356	33 255
Provisions pour primes non acquises	3 177	716	3 894	986	677	1 663
Provisions pour sinistres à payer	7 870	2 269	10 139	8 058	2 174	10 232
Autres provisions techniques	3 258	43	3 302	3 080	46	3 125
Total Assurance non vie	14 306	3 029	17 335	12 123	2 897	15 021
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	5 626	833	6 459	4 427	827	5 254
Total	51 622	5 168	56 790	48 450	5 080	53 530

Les passifs techniques des contrats d'assurance varient au 30 juin 2014 de +3 260 millions d'euros et concernent très majoritairement la France (+3 172 millions d'euros).

Les variations se répartissent principalement entre les provisions techniques UC (+1 205 millions d'euros) d'une part et les provisions pour primes non acquises de l'assurance Non Vie (+2 231 millions d'euros) d'autre part, en raison du quittance des primes de l'exercice au 1^{er} janvier.

Les tests d'adéquation des passifs effectués au 30 juin 2014 se sont avérés satisfaisants et n'ont conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.

NOTE 20.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE

NOTE 20.2.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2014			31.12.2013		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	30 048		30 048	30 371		30 371
Provisions pour sinistres à payer	616		616	582		582
Provisions pour participation aux bénéfices	1 020		1 020	939		939
Autres provisions techniques	7		7	7		7
Total Assurance vie	31 691		31 691	31 899		31 899
Provisions pour primes non acquises	799	2 378	3 177	136	850	986
Provisions pour sinistres à payer	895	6 975	7 870	923	7 135	8 058
Autres provisions techniques	2 558	700	3 258	2 471	608	3 079
Total Assurance non vie	4 252	10 053	14 305	3 530	8 594	12 123
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	5 626		5 626	4 427		4 427
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	41 569	10 053	51 622	39 856	8 594	48 450

NOTE 20.2.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2014			31.12.2013		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	1 202		1 202	1 247		1 247
Provisions pour sinistres à payer	55		55	61		61
Provisions pour participation aux bénéfices	24		24	21		21
Autres provisions techniques	25		25	26		26
Total Assurance vie	1 306		1 306	1 355		1 355
Provisions pour primes non acquises	64	652	716	61	616	677
Provisions pour sinistres à payer	80	2 190	2 270	86	2 088	2 174
Autres provisions techniques	9	34	43	9	37	46
Total Assurance non vie	153	2 876	3 029	156	2 741	2 897
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	833		833	827		827
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	2 292	2 876	5 168	2 339	2 741	5 080

NOTE 21 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS

En millions d'euros	30.06.2014	31.12.2013
Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	17 755	18 407
Provisions des contrats en UC	88	91
Provisions pour sinistres à payer	71	93
Provisions pour participation aux bénéfices	38	39
Autres provisions techniques	1	
Total	17 955	18 630
Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provision technique vie	7	7
Provisions des contrats en UC	55	51
Provisions pour sinistres à payer		
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total	62	58
Total	18 017	18 688

NOTE 21.1 – PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS (HORS UC) PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2014			31.12.2013		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions des contrats financiers vie	16 368	1 395	17 762	17 137	1 277	18 414
Provisions pour sinistres à payer	65	6	71	88	5	93
Provisions participation aux bénéfices	36	2	38	36	3	39
Autres provisions techniques		1	1			
Total	16 469	1 404	17 874	17 261	1 285	18 546

NOTE 22 – AUTRES DETTES**NOTE 22.1 – AUTRES DETTES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2014			31.12.2013		
	France	International	Total	France	International	Total
Personnel créditeur	278	6	284	287	6	294
Organismes sociaux	240	8	248	221	8	230
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 696	6	4 702	1 834	11	1 844
Créditeurs divers	874	59	932	758	43	801
Autres dettes	343	40	383	479	34	513
Total	6 430	120	6 550	3 579	102	3 682

Le poste "autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus" représente 4 702 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 1 844 millions d'euros au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 2 858 millions d'euros. La hausse provient essentiellement de la dette issue de la mise en pension des titres obligataires, qui s'élève à 4 076 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 1 757 millions d'euros au 31 décembre 2013, soit une hausse de 2 319 millions d'euros.

NOTE 22.2 – AUTRES DETTES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	30.06.2014				31.12.2013			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Personnel créditeur	268		16	284	280	1	13	294
Organismes sociaux	248	1		248	228	1		230
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 626	14	62	4 702	1 757	15	73	1 844
Créditeurs divers	924	7	1	932	795	5	1	801
Autres dettes	382	1		383	513			513
Total	6 448	23	79	6 550	3 574	22	87	3 682

NOTE 23 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

NOTE 23.1 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	30.06.2014			30.06.2013		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Epargne retraite individuelle	970	276	1 246	1 072	184	1 256
Prévoyance individuelle	444	61	505	442	59	501
Santé individuelle	1 176	33	1 209	1 165	32	1 197
Autres	102		102	97		97
Assurance de la personne individuelle	2 692	370	3 062	2 777	275	3 052
Epargne retraite collective	89	21	110	109	22	131
Prévoyance collective	278	29	307	280	31	311
Santé collective	270	13	283	268	14	282
Autres	146		146	172		172
Assurance de la personne collective	783	63	846	830	67	897
Assurance de la personne	3 475	433	3 908	3 607	342	3 949
Automobile	1 181	586	1 767	1 189	654	1 843
Autres véhicules	88		88	91		91
Habitation	775	98	873	743	97	840
Dommages aux biens des particuliers et professionnels	282	6	288	267	6	273
Construction	157		157	161		161
Particuliers et professionnels	2 483	690	3 173	2 451	758	3 209
Flottes	338	9	347	338	7	346
Dommages aux biens entreprises et collectivités	362	91	453	365	93	459
Entreprises et collectivités	700	100	800	704	101	804
Risques agricoles	464	95	559	451	86	537
Risques climatiques	153		153	149		149
TMA	248		248	235		235
Métiers agricoles	865	95	960	835	86	921
Autres métiers	168	38	206	170	35	205
Assurance de biens et responsabilité	4 216	923	5 139	4 160	980	5 139
Total Assurance	7 691	1 356	9 047	7 766	1 322	9 088

NOTE 23.2 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES PAR ACTIVITE

En millions d'euros	30.06.2014					30.06.2013				
	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %
France	3 475	4 216	138	7 829	85%	3 606	4 160	129	7 895	86%
Europe du Sud	328	762		1 091	12%	241	803		1 044	11%
PECO	104	161		266	3%	101	177		278	3%
Total	3 908	5 139	138	9 186	100%	3 948	5 139	129	9 217	100%

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France ;
- Europe du Sud : Portugal, Italie, Grèce et Turquie ;
- Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie et Roumanie.

NOTE 23.3 – ANALYSE DES ELEMENTS BANCAIRES CONTRIBUANT AU CHIFFRE D’AFFAIRES

En millions d'euros	30.06.2014			30.06.2013		
	Groupama Banque	Autres sociétés	Total	Groupama Banque	Autres sociétés	Total
Intérêts et produits assimilés	28		28	29		29
Commissions (produits)	31	61	92	30	61	91
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	16		16	7		7
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	(1)		0	1	1	2
Produits des autres activités		1	1			1
Total	75	63	138	68	62	129

Le chiffre d'affaires bancaire retenu dans les comptes combinés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.

La hausse du chiffre d'affaires de Groupama Banque est notamment liée à la progression du résultat des portefeuilles de trésorerie.

NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION
NOTE 24.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2014			30.06.2013		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	1 043	123	1 166	1 058	124	1 182
Gains sur les opérations de change	18	5	23	11	8	19
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	57	2	59	63	2	65
Revenus des immeubles	65		66	69	1	70
Autres produits des placements						
Revenus des placements	1 183	130	1 313	1 201	135	1 335
Intérêts reçus des réassureurs	(1)		(1)	(1)		(1)
Pertes sur les opérations de change	(26)	(5)	(32)	(7)	(9)	(15)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(106)	(9)	(115)	(81)	(7)	(88)
Amortissements et provisions sur immeubles	(27)	(1)	(28)	(26)	(1)	(28)
Charges de gestion	(175)	(5)	(180)	(172)	(5)	(177)
Charges des placements	(336)	(21)	(357)	(287)	(22)	(309)
Détenus à des fins de transaction	75	3	78	22	(19)	3
Disponibles à la vente	231	30	261	383	29	412
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	1	3	4	10	7	16
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	306	36	343	414	17	431
Détenus à des fins de transaction	27	10	37	(43)	(6)	(49)
Dérivés	(194)		(193)	38		39
Ajustements ACAV	327	17	345	(26)	9	(16)
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	160	28	188	(31)	4	(27)
Disponibles à la vente	(4)	(5)	(9)	(11)	(8)	(19)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts	4		4	2		2
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(1)	(5)	(5)	(9)	(8)	(17)
Total	1 313	168	1 482	1 288	125	1 413

NOTE 24.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)

En millions d'euros	30.06.2014					30.06.2013				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	66	5			71	70	16			86
Actions	73	178			251	115	24			139
Obligations	932	16	28		976	999	293	5		1 297
OPCVM actions	42	124	37		203	24	55	(3)		76
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		4			4		3			3
Autres OPCVM de trésorerie		6	1		7		5			5
OPCVM obligations	50	15	39		104	41	6	(46)		1
Intérêts sur dépôts espèces	1				1	3				3
Autres produits des placements	149	(5)	(262)	(5)	(123)	83	29	33	(17)	128
Produits des placements	1 313	343	(157)	(5)	1 494	1 335	431	(11)	(17)	1 738
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(170)				(170)	(159)				(159)
Autres charges des placements	(187)				(187)	(150)				(150)
Charges des placements	(357)				(357)	(309)				(309)
Produits financiers nets de charges	956	343	(157)	(5)	1 137	1 026	431	(11)	(17)	1 429
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			351		351			192		192
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(6)		(6)			(208)		(208)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	956	343	188	(5)	1 482	1 026	431	(27)	(17)	1 413

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

NOTE 24.2.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)-FRANCE

En millions d'euros	30.06.2014					30.06.2013				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	65	2			67	70	10			80
Actions	72	175			247	113	43			156
Obligations	819	(7)	25		837	886	286	7		1 179
OPCVM actions	42	119	29		190	23	55	1		79
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		4			4		3			3
Autres OPCVM de trésorerie		6	1		7		5			5
OPCVM obligations	44	15	39		98	36	6	(46)		(4)
Intérêts sur dépôts espèces						1				1
Autres produits des placements	141	(7)	(262)		(128)	72	7	33	(9)	103
Produits des placements	1 183	307	(168)		1 322	1 201	415	(5)	(9)	1 602
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(165)				(165)	(155)				(155)
Autres charges des placements	(171)				(171)	(132)				(132)
Charges des placements	(336)				(336)	(287)				(287)
Produits financiers nets de charges	847	307	(168)		986	914	415	(5)	(9)	1 315
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			331		331			178		178
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(3)		(3)			(204)		(204)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	847	307	160		1 314	914	415	(31)	(9)	1 289

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

NOTE 24.2.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)-INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2014					30.06.2013				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	1	3			4		6			6
Actions	1	3			4	2	(19)			(17)
Obligations	113	23	3		139	114	8	(1)		121
OPCVM actions		5	8		13	1	(1)	(4)		(4)
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension										
Autres OPCVM de trésorerie										
OPCVM obligations	6				6	5				5
Intérêts sur dépôts espèces	1				1	2				2
Autres produits des placements	8	2		(5)	5	10	22		(7)	25
Produits des placements	130	36	11	(5)	172	134	16	(5)	(7)	138
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(5)				(5)	(5)				(5)
Autres charges des placements	(16)				(16)	(18)				(18)
Charges des placements	(21)				(21)	(23)				(23)
Produits financiers nets de charges	109	36	11	(5)	151	111	16	(5)	(7)	115
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			20		20			14		14
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(3)		(3)			(4)		(4)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	109	36	28	(5)	168	111	16	5	(7)	125

(*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

NOTE 25 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS**NOTE 25.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2014			30.06.2013		
	France	International	Total	France	International	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(5 055)	(860)	(5 915)	(5 060)	(981)	(6 041)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	157	(55)	102	143	(54)	89
Provisions mathématiques	1 182	(21)	1 161	730	68	798
Provisions en UC	(595)	(28)	(623)	8	68	76
Participation aux bénéfices	(765)	(64)	(829)	(814)	(47)	(861)
Autres provisions techniques	(155)	(1)	(156)	(208)	(6)	(214)
Total	(5 231)	(1 029)	(6 260)	(5 201)	(952)	(6 153)

Les charges de prestations des contrats d'assurance s'élèvent à 6 260 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 6 153 millions d'euros au 30 juin 2013.

NOTE 26 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE

NOTE 26.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2014			30.06.2013		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Frais d'acquisition et d'administration	43	11	54	62	37	98
Charges des sinistres	321	41	362	179	71	249
Variation des provisions techniques	23	(4)	19	10		10
Participation aux résultats	(149)	1	(148)		1	1
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cession en réassurance	238	49	287	250	108	358
Primes cédées	(406)	(94)	(500)	(405)	(173)	(579)
Variation de primes non acquises	7	24	32	(1)	27	25
Charges sur cession en réassurance	(399)	(70)	(468)	(407)	(147)	(553)
Total	(161)	(20)	(181)	(157)	(38)	(195)

L'évolution des charges de sinistres cédées ainsi que de la participation aux résultats cédée en France par rapport à l'exercice précédent est la conséquence d'un nouveau traité de réassurance en quote-part en assurance vie d'une durée de 3 ans.

NOTE 27 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS**NOTE 27.1 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2014			30.06.2013		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Produits opérationnels non courants	39	2	41	17	1	18
Charges opérationnelles non courantes	(57)	(11)	(68)	(64)	(17)	(81)
Total	(18)	(9)	(27)	(46)	(17)	(63)

Le solde des autres produits et charges opérationnels non courants représente une charge de 27 millions d'euros au 30 juin 2014 contre une charge de 63 millions d'euros au 30 juin 2013.

NOTE 28 – CHARGES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	30.06.2014	30.06.2013
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes	(48)	(46)
Produits et charges d'intérêts - Autres		
Total charges de financement	(48)	(46)

NOTE 29 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

NOTE 29.1 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2014			30.06.2013		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Impôt courant	(20)	(36)	(57)	(5)	(30)	(35)
Impôt différé	(2)	19	17	(2)	18	16
Total	(22)	(17)	(39)	(7)	(12)	(19)

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2010. L'ensemble des redressements acceptés a été provisionné en 2010. En revanche, des redressements portant notamment sur le niveau jugé excessif par l'administration fiscale des provisions techniques en dommages aux biens et responsabilité ainsi que sur le risque de dépendance n'ont pas fait l'objet de provision. Le groupe considère en effet que les motifs de redressement sont fortement contestables et dispose d'arguments techniques dans le cadre d'un processus contentieux.

NOTE 29.2 – RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	30.06.2014	30.06.2013
Charge d'impôt théorique	(62)	(71)
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	(24)	38
Impact des différences de taux d'imposition	46	12
Crédit d'impôts et diverses imputations		
Imputations des déficits antérieurs		
Déficits de l'exercice non activés		
Actifs d'impôts différés non comptabilisés		
Autres différences		2
Charge d'impôt effective	(39)	(19)

L'impôt sur le résultat est une charge globale (impôt différé plus impôt social) de 39 millions d'euros au 30 juin 2014 contre une charge de 19 millions d'euros au 30 juin 2013.

La variation entre les deux années s'explique principalement par l'évolution des « charges et produits non déductibles ou non imposables » ainsi que par l'impact des différences de taux.

Cette augmentation intègre la charge d'impôt courant due au titre du périmètre d'intégration fiscale de 17 millions d'euros au 30 juin 2014 contre une charge de 2 millions d'euros au 30 juin 2013 qui concernait l'impôt long terme à 15% sur les opérations liées aux cessions et provisions sur titres de participation.

Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En millions d'euros	30.06.2014		30.06.2013	
	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique
France	110	34,43%	183	34,43%
Bulgarie	1	10,00%		10,00%
Chine	1	25,00%	(2)	25,00%
Grèce	1	26,00%	4	26,00%
Hongrie	9	19,00%	2	19,00%
Italie	45	33,72%	22	34,32%
Portugal		24,50%		26,50%
Roumanie	2	16,00%	(4)	16,00%
Royaume-Uni	4	21,50%	3	23,25%
Slovaquie	(1)	19,00%		19,00%
Tunisie	2	30,00%		30,00%
Turquie	7	20,00%	(2)	20,00%
Total	180		206	

Le taux théorique d'impôt applicable en France demeure à 34,43% et n'a pas été corrigé de la contribution exceptionnelle de 10,7% qui s'applique aux résultats fiscaux des exercices 2013 à 2015 pour les sociétés qui ont un chiffre d'affaire supérieur à 250 millions d'euros.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

NOTE 30.1 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITE BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2014	31.12.2013
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus	542	544
Engagements sur titres à recevoir	18	
Total engagements reçus au titre de l'activité bancaire	560	544
Engagements reçus sur opérations en devise		
Autres engagements reçus		
Total des autres engagements reçus au titre de l'activité bancaire		
Engagements de financement donnés	158	170
Engagements de garantie donnés	46	49
Engagements sur titres à livrer	15	
Total engagements donnés au titre de l'activité bancaire	219	219
Engagements donnés sur opérations en devises		
Engagements donnés sur opérations sur instruments financiers	4	
Autres engagements donnés	977	681
Total des autres engagements donnés au titre de l'activité bancaire	981	681

Les engagements reçus hors bilan de l'activité bancaire s'élèvent à 560 millions d'euros. Les opérations de change au comptant ne présentent pas de position significative au 30 juin 2014.

Les engagements donnés s'élèvent à 219 millions d'euros et concernent plus particulièrement les engagements sur la clientèle.

D'autres engagements ont été donnés pour 981 millions d'euros dont 975 millions d'euros représentant le montant des titres éligibles affectés en garantie pour un éventuel tirage des actifs, dans le cadre du refinancement auprès de la BCE. Ce montant était de 681 millions au 31 décembre 2013.

NOTE 30.2 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITES ASSURANCE ET REASSURANCE

En millions d'euros	30.06.2014	31.12.2013
Avals, cautions et garanties reçus	152	150
Autres engagements reçus	417	380
Total engagements reçus hors réassurance	569	530
Engagements reçus au titre de la réassurance	433	444
Avals, cautions et garanties donnés	420	379
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	475	418
Autres engagements donnés	38	28
Total engagements donnés hors réassurance	933	825
Engagements donnés au titre de la réassurance	3 116	2 898
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		1

Les **avals, cautions et garanties reçus** s'élèvent à 152 millions d'euros et sont composés principalement :

- de garanties de passif reçues lors de l'acquisition de la société Nuova Tirrena pour un montant de 50 millions d'euros.
- de différentes cautions reçues pour 86 millions d'euros.

Les **autres engagements reçus hors réassurance** sont principalement constitués du solde de la facilité de crédit souscrite pour un milliard d'euros auprès d'un conglomérat de banques sur laquelle Groupama SA a effectué un tirage à hauteur de 650 millions d'euros.

Les **avals, cautions et garanties donnés** s'élèvent à 420 millions d'euros et se décomposent principalement de :

- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Minster Insurance Company Limited (MICL) par Groupama UK évaluée à 59 millions d'euros. Cette société a été cédée au cours de l'exercice 2006,
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Insurance pour 145 millions d'euros,
- Garantie donnée dans le cadre de la cession d'une partie des portefeuilles d'assurance de la société Gan Eurocourtage pour 46 millions d'euros,
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Seguros pour 81 millions d'euros.

Les **autres engagements sur titres, actifs ou revenus** sont constitués dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 475 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement reçus.

Les **autres engagements donnés** s'élèvent à 38 millions d'euros et sont composés principalement par les engagements sur loyers de crédit-bail de la filiale Groupama Gan Vie.

Les Engagements non valorisés

Clauses « Trigger » :

Groupama SA :

Dans le cadre des émissions de titres subordonnés classés en instruments de dette (TSR et TSDI), Groupama SA bénéficie de clauses dites « trigger » :

Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSR d'octobre 2009 de 750 millions d'euros dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

Concernant le TSDI émis en 2005, dont le nominal restant s'élève à 44 millions d'euros suite à l'opération d'échange intervenue en mai 2014, Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 150%. Le groupe n'a pas utilisé cette faculté et a procédé au paiement du coupon le 28 mai 2014 pour les titres apportés à l'échange et le 6 juillet 2014 pour le solde restant dû.

Le déclenchement du « trigger » s'apprécie à la date d'arrêté précédant la date anniversaire (date de détachement du coupon).

NOTE 31 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Entrée de périmètre

L'OPCVM G Funds European Convertible Bonds GD D est entré dans le périmètre de consolidation.

Sortie de périmètre

14 OPCVM sont sortis du périmètre de consolidation.

Transfert d'activité

Néant.

	Secteur d'activité	Pays	30.06.2014			31.12.2013		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GROUPAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA OC	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
MISSO	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CAISSE des producteurs de tabac	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA OC	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GIE GROUPAMA Supports et Services	GIE	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA S.A.	Holding	France	99,95	99,95	IG	99,95	99,95	IG
GROUPAMA HOLDING	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA HOLDING 2	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GAN VIE	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,78	99,73	IG	99,78	99,73	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	49,97	IG	50,00	49,97	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GAN ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GAN OUTRE MER	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
LA BANQUE POSTALE IARD	Assurance	France	35,00	34,98	MEE	35,00	34,98	MEE
AMALINE ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
CÉGID	Assurance	France	26,89	26,87	MEE	26,89	26,87	MEE
GROUPAMA SEGUROS de Vida Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GÜNES SIGORTA	Assurance	Turquie	36,00	35,98	MEE	36,00	35,98	MEE
GROUPAMA SIGORTA	Assurance	Turquie	98,81	98,76	IG	98,81	98,76	IG
GROUPAMA SIGORTA EMEKLILIK	Assurance	Turquie	100,00	99,44	IG	100,00	99,43	IG
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA POISTOVNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA ZIVOTNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	34,98	MEE	35,00	34,98	MEE
GROUPAMA ZASTRAHOVANE NON LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA JIVOTOZASTRAHOVANE LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA GARANCIA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphalistike	Assurance	Grèce	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA AVIC PROPERTY INSURANCES CO	Assurance	Chine	50,00	49,98	MEE	50,00	49,98	MEE
GUK BROKING SERVICES	Holding	Royaume-Uni	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
CAROLÉ NASH	Courtage	Royaume-Uni	100,00	89,96	IG	100,00	89,96	IG
BOLLINGTON LIMITED	Courtage	Royaume-Uni	49,00	48,98	MEE	49,00	48,98	MEE

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	30.06.2014			31.12.2013		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
MASTERCover Insurance Services Limited	Courtage	Royaume-Uni	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
COMPUCAR LIMITED	Courtage	Royaume-Uni	49,00	48,98	MEE	49,00	48,98	MEE
GROUPAMA ASSICURAZIONI	Assurance	Italie	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA SEGUROS Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	France	100,00	99,41	IG	100,00	99,41	IG
GROUPAMA BANQUE	Banque	France	99,45	99,41	IG	99,45	99,41	IG
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gestion d'actif	France	100,00	99,41	IG	100,00	99,41	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Gestion d'actif	France	100,00	99,41	IG	100,00	99,41	IG
HOLDCO	Immobilier	France	24,93	24,92	MEE	24,93	24,92	MEE
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	99,97	99,93	IG	99,97	99,93	IG
SCI DEFENSE ASTORG	Immobilier	France	100,00	99,93	IG	100,00	99,93	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
79 CHAMPS ELYSÉES	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,95	IG
RENNES VAUGIRARD	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,96	IG
OPCI OFI GB2	OPCVM	France	100,00	99,93	IG	100,00	99,93	IG
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
VICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
1 BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
SCI TOUR GAN	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
16 MESSINE	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
40 RENE BOULANGER	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
9 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
97 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
44 THEATRE	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	99,93	IG	100,00	98,87	IG
57 PERCIER (SASU)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GAN INVESTISSEMENT FONCIER	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
LES FRÈRES LUMIERE	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
150 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
DOMAINE DE NALYS	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
99 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
3 ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
CHAMALIERES EUROPE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
102 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
PARIS FALGUIERE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	50,00	49,99	MEE	50,00	49,98	MEE
12 VICTOIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	74,10	74,07	MEE	74,10	74,07	MEE
SCIMA GFA	Immobilier	France	100,00	99,98	IG	100,00	99,98	IG
38 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
SCI CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SA SIRAM	Immobilier	France	90,07	90,07	IG	90,07	90,07	IG
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	100,00	99,98	IG	100,00	99,98	IG
FRANCE-GAN I D	OPCVM	France	32,98	32,96	MEE	45,71	45,71	MEE
ASTORG STRUCTUR GAD D	OPCVM	France	99,99	99,94	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA TRESORERIE IC C	OPCVM	France				20,20	20,20	MEE
ASTORG CTT C	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	99,77	99,72	IG
GROUPAMA AAEXA D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG EURO SPREAD D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 10 FCP	OPCVM	France				99,83	99,78	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 9 FCP	OPCVM	France				100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 8 FCP	OPCVM	France				100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 7 FCP	OPCVM	France				100,00	99,95	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	30.06.2014			31.12.2013		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
WASHINGTON EURO NOURRI 6 FCP	OPCVM	France	97,92	97,87	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 5 FCP	OPCVM	France				83,33	83,29	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 4 FCP	OPCVM	France				99,62	99,57	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 3 FCP	OPCVM	France				99,62	99,57	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 2 FCP	OPCVM	France				83,33	83,29	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 1 FCP	OPCVM	France				99,89	99,84	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 13 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	99,74	99,69	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES I D	OPCVM	France	99,58	99,53	IG	99,55	99,50	IG
GROUPAMA ENTREPRISES IC C	OPCVM	France	29,63	29,62	MEE	24,47	24,46	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO I C	OPCVM	France	93,38	93,34	IG	84,29	84,25	IG
GROUPAMA CREDIT EURO I D	OPCVM	France	60,35	60,32	IG	60,35	60,32	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 11 FCP	OPCVM	France				80,00	79,96	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 12 FCP	OPCVM	France				100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	99,88	99,83	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE I C	OPCVM	France	75,60	75,56	IG	75,55	75,51	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	99,64	99,59	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 22 FCP	OPCVM	France	99,88	99,83	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 24 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 25 FCP	OPCVM	France				100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 26 FCP	OPCVM	France				88,89	88,85	IG
ASTORG STRUCTUR LIFE D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG TAUX VARIABLE D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA EONIA I C	OPCVM	France	53,14	53,12	IG	48,91	48,89	MEE
GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE	OPCVM	France	91,98	91,94	IG	92,03	91,98	IG
ASTORG PENSION C	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	99,77	99,72	IG
ASTORG CASH MA C	OPCVM	France	99,81	99,77	IG	99,20	99,15	IG
ASTORG CASH MT C	OPCVM	France	99,56	99,51	IG	94,36	94,31	IG
ASTORG CASH G C	OPCVM	France	98,92	98,87	IG	84,28	84,24	IG
GROUPAMA CREDIT EURO G D	OPCVM	France	44,37	44,35	MEE	44,37	44,35	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO LT G D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA MONETAIRE ETAT G C	OPCVM	France	72,32	72,29	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG THESSALONIQUE 1 D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG THESSALONIQUE 2 D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG THESSALONIQUE 3 D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG THESSALONIQUE 4 D	OPCVM	France	99,81	99,76	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG THESSALONIQUE 5 D	OPCVM	France	99,56	99,51	IG	100,00	99,95	IG
ASTORG MONETAIRE C	OPCVM	France	99,87	99,84	IG	99,96	99,91	IG
ASTORG DIV MONDE D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS GD D	OPCVM	Luxembourg	100,00	95,95	IG			

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne "revenus des immeubles".